

2014

Rapport annuel d'activité



Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Sommaire

Carte d'identité du Sivom

Le périmètre du SIVOM.....	03
Historique.....	04
La structure politique et administrative.....	04

Traitement des déchets

Les communes membres.....	05
Le dispositif de maîtrise des déchets.....	06
Les moyens techniques du SIVOM.....	08
Bilan 2014 du traitement des déchets.....	09
L'aspect budgétaire.....	17

La collecte sélective

Les communes membres.....	19
Le dispositif de collecte sélective en porte à porte.....	20
Le dispositif de collecte sélective par apport volontaire.....	23
L'aspect budgétaire.....	31

Le traitement des eaux usées

Les communes membres.....	37
Les stations d'épuration du SIVOM.....	38
Les principaux travaux réalisés par le SIVOM.....	41

La gestion des réseaux d'assainissement

Les communes membres.....	43
L'entretien des réseaux.....	44
Les principaux travaux réalisés par le SIVOM.....	45

L'assainissement non collectif

Les communes membres.....	47
Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC).....	48
Total budget assainissement.....	48

La communication

Les différents outils.....	49
----------------------------	----



Carte d'identité du Sivom

Le périmètre du SIVOM



**En 2014,
le SIVOM
regroupait
56 communes
soit 287 775
habitants**

Historique

Confrontées à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération mulhousienne (Brunstatt, Didenheim, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim et Zillisheim) ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

Transformé en syndicat « à la carte » le 1er janvier 1993, le SIVOM permet aux communes et regroupements de communes de moduler leur adhésion selon les missions qui les intéressent.

A partir de 2010, la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) devient Mulhouse Alsace

Agglomération (m2A). Elle s'agrandit en intégrant :

- > la communauté de communes de l'Île Napoléon regroupant Battenheim, Baldersheim, Sausheim, Rixheim, Habsheim et Dietwiller ;
- > la communauté de communes des Collines regroupant Riedisheim, Zimmersheim, Eschentzwiller, Brunstatt, Bruebach et Flaxlanden ;
- > les communes isolées d'Illzach, Heimsbrunn et Pfastatt ;
- > la commune de Galfingue qui rejoint m2A le 1^{er} janvier 2010 ;
- > la commune de Steinbrunn-le-Bas qui rejoint m2A le 1^{er} janvier 2013 ;
- > la commune de Wittelsheim qui rejoint m2A le 1^{er} janvier 2014.

Le SIVOM regroupait en 2014, 56 municipalités représentant une population de 287 775 habitants.

Le SIVOM assure des missions de service public dans les domaines de la collecte sélective et du traitement des déchets, ainsi que de la collecte et de l'épuration des eaux usées (collectif et non collectif).

Depuis sa création, le SIVOM a été présidé par MM. Emile MULLER de 1968 à 1981, Joseph KLIFA de 1981 à 1989, Jean-Marie BOCKEL de 1989 à 1990, Daniel ECKENSPIELLER de 1990 à 2014 et Jean ROTTNER depuis 2014.

Le SIVOM n'est pas doté d'une fiscalité propre : les communes contribuent par des subventions d'équilibre au budget syndical, chaque mission ayant ses propres clefs de répartition. Le budget assainissement est équilibré, quant à lui avec la redevance assainissement directement perçue auprès de l'utilisateur.

La structure politique et administrative

Composition du nouveau bureau suite aux élections du 26/05/2014

Président : Jean ROTTNER	
Vice – présidents : Bernard NOTTER	1 ^{er}
Jean-Marie BOCKEL	2 ^{ème}
Olivier BECHT	3 ^{ème}
Jo Spiegel	4 ^{ème}
Francis HILLMEYER	5 ^{ème}
Christine PLAS	6 ^{ème}
Lara MILLION	7 ^{ème}
Maryvonne BUCHERT	8 ^{ème}
Jean-Paul JULIEN	9 ^{ème}
Alain LECONTE	10 ^{ème}
Bertrand UVAIN	11 ^{ème}
Jean-Maurice HATTENBERGER	12 ^{ème}
Philippe TRIMAILLE	13 ^{ème}
Serge HAUSS	14 ^{ème}
Michel BOURGUET	15 ^{ème}
Assesseurs : René ISSELE	1 ^{er}
André HIRTH	2 ^{ème}

Comité d'administration

88 élus délégués par les communes et structures intercommunales membres. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2014.

L'organisation administrative :

La direction générale du SIVOM est assurée par M. Régis OCHSENBEIN. Les services administratifs permanents du SIVOM s'appuient en 2014 sur les compétences de 44 personnes mises à disposition par Mulhouse Alsace Agglomération. Ce nombre tient compte du recrutement des ambassadeurs de tri pour la campagne de conteneurisation des déchets.

Les grades sont :

- > 3 Attachés
 - > 2 Attachés principaux
 - > 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe
 - > 4 Adjoints administratifs de 1^{ère} classe
 - > 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - > 1 Adjoint administratif 2^{ème} classe
 - > 1 Ingénieur principal
 - > 2 Techniciens principaux de 1^{ère} classe
 - > 7 Techniciens principaux de 2^{ème} classe
- Ambassadeurs de tri :
- > 1 Agent de maîtrise
 - > 2 Agents de maîtrise principaux
 - > 13 Adjoints techniques 1^{ère} classe
 - > 2 Adjoints techniques 2^{ème} classe
 - > 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - > 3 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe



Traitement des déchets

Les communes membres

Cette mission créée en 1968, a concerné en 2014, 50 communes soit **280 294** habitants selon le recensement de 2011.



* Froenigen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemswiller, Saint-Bernard, Spechbach-le-Haut, Spechbach-le-Bas, Tagolsheim, Walheim

La maîtrise des déchets

Une politique globale

Dans le cadre de ses missions de collecte sélective et de traitement des résidus urbains, le SIVOM de la région mulhousienne met en œuvre et développe ses actions dans le cadre d'une gestion multi-filières des déchets ménagers et assimilés qui s'est concrétisée progressivement à partir de 1992. L'objectif principal est le recyclage des déchets valorisables dans un souci d'optimisation des coûts ainsi que le traitement efficient et autonome des autres déchets.

La mise en place d'un dispositif complet et diversifié de traitement et de valorisation permet de prendre en compte, au-delà du regroupement géographique préconisé par le plan départemental, la totalité des acteurs économiques (les ménages et les entreprises), ainsi que leurs déchets dans toute leur diversité (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets dangereux des

ménages, déchets industriels banals et déchets des activités de soins à risques infectieux réceptionnés sur l'UIOM de Sausheim).

La prééminence du recyclage et de la valorisation

Un des objectifs majeurs est en effet le développement de la valorisation matière sous toutes ses formes (récupération, recyclage, réutilisation, réemploi) grâce à un dispositif varié de collecte tel que les déchetteries, les points d'apports volontaires ainsi que la collecte en porte-à-porte.

Le SIVOM de la région mulhousienne et m2A font évoluer les différents modes de collectes sélectives pour permettre de faire progresser les tonnages de déchets recyclés.

Fin 2013, tout le territoire de la ville de Mulhouse (110 351 hab) est desservi par une collecte sélective en porte-à-porte.

Début 2014, c'est au tour de la ville d'Illzach (14 679 hab) de passer de la collecte en apport volontaire à une collecte sélective en porte-à-porte.

Les bornes en apport volontaire sont retirées sauf exception, partout sur ces territoires.

D'autres communes de m2A sont d'ores et déjà candidates pour suivre ces deux exemples en 2016.

L'objectif principal de cette généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte est d'augmenter les tonnages d'emballages recyclables valorisés.

Les enjeux en matière de propreté des rues et d'amélioration des conditions de travail des agents de collecte se sont traduits par la décision de généraliser le bac à roulettes, à la place du sac, aussi bien pour la collecte des ordures ménagères que pour la collecte sélective.

Chiffres clés de l'activité en 2014 sur le périmètre du SIVOM

Gisement traité En Kg / hab / an	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population mission « TRU »	269 729	272 274	272 915	273 219	268 462	280 294
Population mission « CS »	259 938	262 378	262 886	262 998	258 351	270 116
OM résiduelles incinérées Population « TRU »	283,9	276,4	274,6	274,9	256,6	239,8
Collectes sélectives par matériau						
Verre	28,01	25,35	26,38	26,15	27,57	28,8
Papier-carton	38,01	39,20	40,12	41,49	42,99	46,1
Bouteilles plastiques	2,85	2,99	2,53	2,72	3,05	4,1
Métaux (aciers & alu)						1,0
Refus de tri incinérés	2,97	3,42	2,48	3,70	5,77	10,1
Freinte et stock (*)	<u>3,67</u>	<u>2,98</u>	<u>3,70</u>	<u>0,0</u>	<u>2,51</u>	<u>4,2</u>
total collecté	75,51	73,94	75,21	74,06	81,89	94,3
dont P/C & bouteilles plastique	47,50	48,59	48,83	47,91	54,32	65,5
Répartition par mode de collecte						
Apport volontaire (VERRE)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Apport volontaire (légers)	66,2%	62,3%	61,5%	61,3%	50,2%	65,3%
En porte-à-porte	33,8%	37,7%	38,5%	38,7%	49,8%	34,7%
OMA totales traitées (OMR + CS)	359,4	350,3	349,8	349,0	338,5	334,1
D. Occasionnels Ménagers (déchetteries+autres collectes de DME, déchets verts, rebus...)	216,4	212,6	220,4	227,3	229,2	255,1
Dont réseau déchetteries (hors CS)	181	177,3	192,3	195,2	199,7	227,2
CS + DOM	291,9	286,5	295,6	301,4	311,1	349,4
Déchets ménagers totaux (OMR + CS + DOM)	575,8	562,9	570,2	576,3	567,7	589,2
Taux recyclage des DMA	39,3%	38,2%	39,9%	40,6%	42,5%	46,5%
Taux valorisation énergie (sur déchets solides hors boues)	63 %	63 %	61 %	60 %	64 %	61 %
Taux valorisation globale (matière+énergie hors boues)	97 %	96 %	93 %	93 %	98 %	99 %

(*) La freinte est la différence de tonnage constatée entre les entrants et les sortants d'un centre de tri hors variation de stock, provenant soit d'une perte en poids dû à l'évaporation, aux écoulements de liquide, pertes en ligne de tri, et lors du conditionnement).

Optimisation du traitement de ce qui ne peut être valorisé

Au-delà de la recherche d'un optimum en matière de recyclage, un double objectif sous-tend la démarche de traitement :

- Il s'agit de l'autonomie de traitement des déchets, relevant de la compétence du syndicat, grâce à l'UIOM de Sausheim et l'évitement de la mise en décharge.
- De la même façon, le centre de tri d'Illzach participe à cette démarche d'autonomie et d'optimisation de la valorisation en assurant la préparation par broyage des déchets encombrants et des déchets municipaux qui pourront ensuite être incinérés.
- La recherche d'une performance énergétique supérieure à 60% afin d'obtenir le label « d'unité de valorisation énergétique » est également au cœur des préoccupations des élus.

Il va sans dire que le fonctionnement de l'UIOM de Sausheim, maillon principal et technologique du dispositif technique, est au centre des préoccupations, et le maximum est fait pour assurer la protection de l'environnement et réduire l'impact de cette usine. A ce titre, l'optimisation du traitement des fumées par l'adjonction d'un traitement catalytique mis en service fin 2010 en est l'exemple parfait.

Recherche d'une meilleure valorisation énergétique de l'UIOM de Sausheim dans le cadre d'un partenariat privé pour la réalisation d'un réseau de chaleur

Le SIVOM recherche une meilleure utilisation du potentiel de valorisation énergétique de son usine d'incinération sous forme de chaleur afin d'améliorer sa performance énergétique à un niveau supérieur à 60%.

Contribuer au développement durable dans le cadre du plan climat de l'agglomération, diversifier et pérenniser les recettes sont les objectifs du partenariat conclu avec la société ENERSICO.

Cette dernière assurera les investissements et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour alimenter en vapeur les Papeteries du Rhin situées à Illzach, à partir de 2015.

Nouveau contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'UIOM

Le contrôle semi-continu des dioxines a été mis en service fin novembre 2013.

Ce dispositif permet une surveillance à fréquence mensuelle, et donc une action plus rapide en cas de dépassement de la norme (0,1 ng/Nm³).

L'obligation réglementaire est fixée au 1^{er} juillet 2014.

Caractéristiques et quantités de vapeur répondant aux besoins prévisionnels de l'industriel :

Quantité de Vapeur prévisionnelle à fournir	52,2 GWh ± 10%
Débit nominal fourni par l'UIRU	11,5 t/h
Vapeur saturée non alimentaire à la pression de	16 bars absolus, +/- 1 bar
Température	198°C, +/- 5° C
Débit maximum	13 t/h



Les moyens techniques du SIVOM

Le SIVOM possède un ensemble moderne d'équipements de collecte, de traitement et de valorisation des déchets, efficace et adapté aux objectifs réglementaires des décennies à venir.

L'usine de valorisation énergétique des résidus urbains de Sausheim :

Implantée à coté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim (CD 39 route de Chalampé), sa construction a débuté en avril 1997 et s'est achevée en mai 1999. D'une capacité de 172 000 tonnes, elle traite les ordures ménagères des communes membres, celles des collectivités clientes du secteur 3 et 4, les déchets municipaux, les refus de tri du centre de tri d'Illzach ainsi que des déchets hospitaliers et des boues de station d'épuration.

Cette unité est équipée de deux fours à lit fluidisé rotatif de 10,5 tonnes /heure chacun.

L'investissement global s'élève aujourd'hui à 79 M € compte tenu du montant initial des travaux, des travaux d'achèvement réalisés en 2004 et 2005, et du renforcement des fumées par voie catalytique mis en service fin 2010. Cet investissement a été subventionné de manière importante par le Conseil général du Haut-Rhin et l'ADEME. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les industriels conventionnés au titre de l'incinération des boues ont financé également cette usine.

En 2007, le SIVOM a pris la décision de renforcer le traitement des fumées de l'usine d'incinération en optant pour un traitement catalytique (SRC) des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines furannes. Cette solution technique permet d'abaisser la teneur en NOx dans les fumées à des valeurs inférieures à 80 mg/Nm³.

En ce sens, le SIVOM a fait le choix d'anticiper sur l'évolution future de

la réglementation pour les oxydes d'azote. Ce traitement complémentaire des fumées par catalyse a l'avantage également de permettre de traiter conjointement les dioxines et furannes, afin de sécuriser de manière pérenne leur rejet sous le seuil de 0,1 ng/Nm³.

Cette solution est la plus fiable en l'état actuel des technologies. Elle n'a aucun impact négatif sur le fonctionnement de l'usine et la qualité des eaux industrielles rejetées vers la station d'épuration.

Sur le plan financier, il s'agit d'un investissement lourd de plus de 12 M € environ, toute assistance technique comprise. Les travaux ont été réalisés par la société Hamon Environnemental.

Les autres améliorations techniques et réglementaires effectuées depuis 2010

- la redondance des analyseurs de contrôle en continu des rejets à l'atmosphère,
- la création d'une plateforme permettant la mise en balle et le stockage provisoire jusqu'à 2 000 tonnes, pendant les arrêts de maintenance ou pannes,
- la mise en place de préleveurs et dispositifs de contrôle semi-continu par cartouche mensuelle des dioxines et furannes.

Le fonctionnement général de l'installation

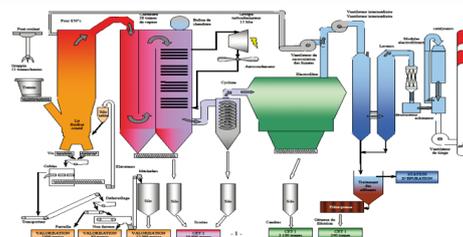
Pour garantir l'incinération et la valorisation énergétique des déchets, l'usine d'incinération de Sausheim est équipée :

- de deux unités d'incinération de type lit fluidisé rotatif d'une capacité unitaire de 10.5t/h de résidus urbains et assimilés ayant un PCI de 2300 kcal/kg, soit une capacité horaire totale d'incinération de 21 t/h. La capacité annuelle de l'usine pour le traitement conjoint de déchets solides (PCI de 2300 kcal/kg) et de boues semi-liquides de station d'épuration (siccité de 24 % à 600 kcal/kg) est de 172 500 tonnes,

- de deux chaudières de récupération de la chaleur, d'une capacité unitaire de 30t vapeur/h,
- d'un groupe turboalternateur permettant la valorisation de l'énergie produite en électricité,
- de deux unités de traitement des gaz de combustion par voie humide (traitement HCl et SO₂), complété par un traitement complémentaire par voie catalytique (traitement des Nox et des dioxines et furannes) et deux cheminées d'évacuation de 40 m,
- de l'ensemble des équipements périphériques nécessaires au fonctionnement des installations, entre autres, bûche d'eau alimentaire chaudière, barillets vapeur, alimentateurs des fours, aérocondenseurs, station de pompage d'eau brute, station de production d'eau déminéralisée, station de traitement des eaux usées, automates, alimentation électrique, groupe de vide, groupe électrogène, station de production d'air primaire et secondaire,
- des silos et cuves de stockage des résidus d'incinération et des produits de traitement, des aires de dépotage.

Synoptique de fonctionnement d'une ligne de four

L'exploitation de cette unité d'incinération et de valorisation énergétique des déchets a été confiée à la société NOVERGIE appartenant au groupe SUEZ, via un marché public d'exploitation. Ce marché a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 05 mai 2004.



Bilan 2014 du traitement des déchets

Le traitement des déchets au niveau de la région mulhousienne repose sur la volonté d'autonomie par l'incinération pour toutes les fractions de déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation « matière », sous une forme ou une autre. L'élimination de déchets bruts par le recours à la mise en décharge reste par conséquent un dispositif subsidiaire qui n'est employé que par défaut lors des arrêts maintenance de l'usine de Sausheim, en cas de panne, ou en cas de force majeure.

Gisement total

En 2014, le gisement total des déchets incinérables pris en charge par l'exploitant NOVERGIE s'élève au total à 161282 t en baisse continue depuis 2012, soit -2,4% par rapport à 2013 et -6,9% par rapport à 2012.

Se rajoute également à titre exceptionnel la mise en décharge directe des déchets non valorisables de la déchetterie de WITTELSHEIM par la société EDIB pour 771 t.

Le gisement traité total s'élève ainsi à 162 053 t dont :

- 137 959 t de déchets solides, soit -3,6 % par rapport à 2013 et -8,3% par rapport à 2012,
- 24 093 t de boues de STEP (24 % de siccité) sont en hausse (+8,7%).

Les détournements et le transfert direct (déchetterie de WITTELSHEIM) sur d'autres exutoires se réduisent fortement en 2014 : 1 519 t au global, soit une baisse de -61%, dont :

- 0 t vers d'autres incinérateurs,
- 1 519 t en enfouissement (CET 2).

Réception à l'UIOM

L'usine d'incinération de SAUSHEIM a réceptionné directement 160 565 t de déchets, soit -0,6%, et en a incinéré réellement 157 893 t.

La différence entre le gisement total des incinérables et le tonnage réceptionné

à l'usine provient du fait que lors des arrêts techniques de l'usine, les déchets détournés vers les autres exécutoires sont prioritairement ceux du centre de tri d'ILLZACH en amont de l'incinérateur.

Cela permet de rationaliser les évacuations en évitant la saturation des fosses de l'usine d'incinération, et d'autre part, de privilégier autant que possible la réception et le traitement autonome in situ des ordures ménagères.

Ont été traitées sur place à l'UIOM de Sausheim 160 534 t (-2,1%), dont :

- 24 093 t de boues de STEP incinérées,
- 133 798 t de résidus solides incinérés,
- 2 641 t de métaux extraits sur ordures ménagères brutes avant incinération.

Ont été évacuées de l'UIOM de Sausheim 31 t de déchets imbroyables enfouis en décharge.

Quelques commentaires par catégorie de déchets

Des déchets en baisse

Les ordures ménagères du SIVOM (hors WITTELSHEIM) marquent une nouvelle baisse de -5,1% en 2014, après celle de 2013 (-8,3%).

- Elles ont connu une décroissance continue de 2003 à 2011 de -17,6%.
- Sur les 11 dernières années, 2012 est la seule année marquée par une légère augmentation de +0,1%.
- Le transfert d'une partie du gisement en collectes sélective du fait du nouveau mode de collecte en porte-à-porte à Mulhouse et Illzach, le développement des actions de prévention des déchets, et les difficultés économiques des ménages expliquent cette baisse.

- Les déchets des collectivités clientes (S3 et S4) continuent également de baisser en 2014, soit -7,5% (OMr de Wittelsheim incluses).

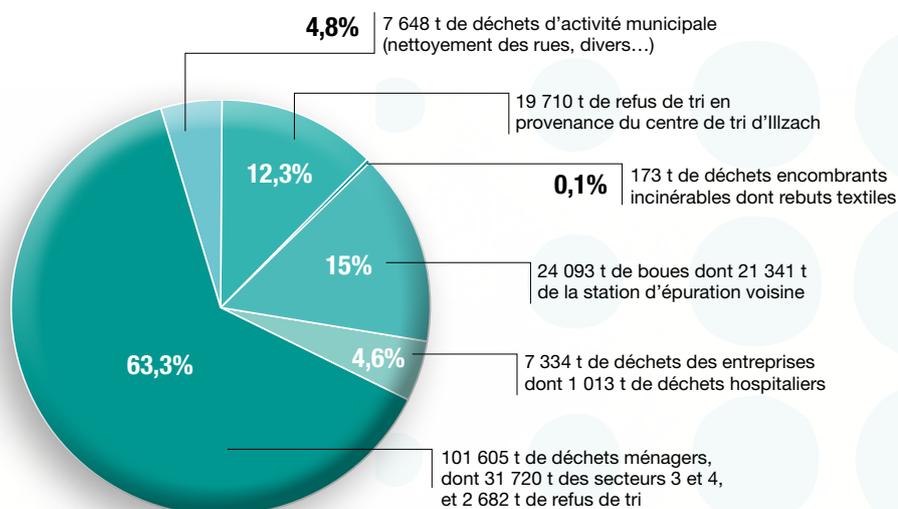
- Les déchets des entreprises réceptionnés à l'UIOM :
 - les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : -21,9%,
 - les déchets banals des entreprises : -3,7%
 - Les refus de tri du CTRI d'Illzach : -2,3 %

Des déchets en augmentation

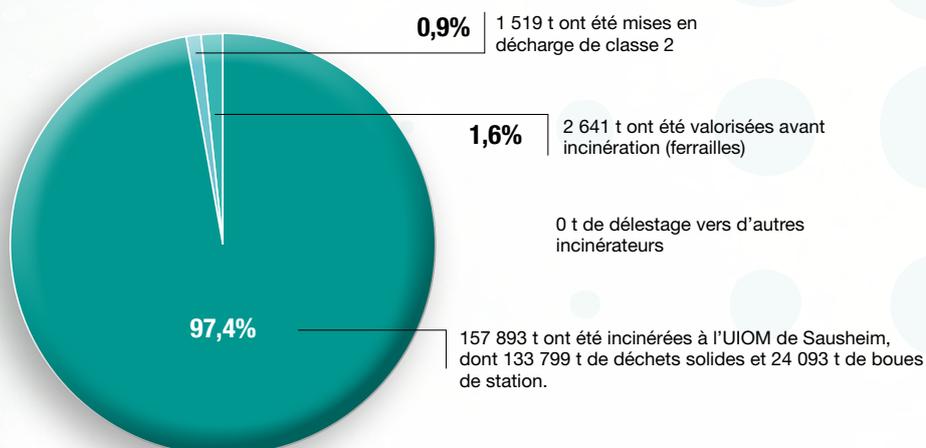
- Les boues d'épuration sont en hausse de +8,7% du fait de la réception des boues industrielles des Papeteries du Rhin.
- Les refus de tri des collectes sélectives en forte hausse de +80% impactée par le développement de la collecte sélective en porte-à-porte.
- Les déchets de l'activité des communes (nettoyement, marchés...) augmentent de +4%.

Traitement des déchets

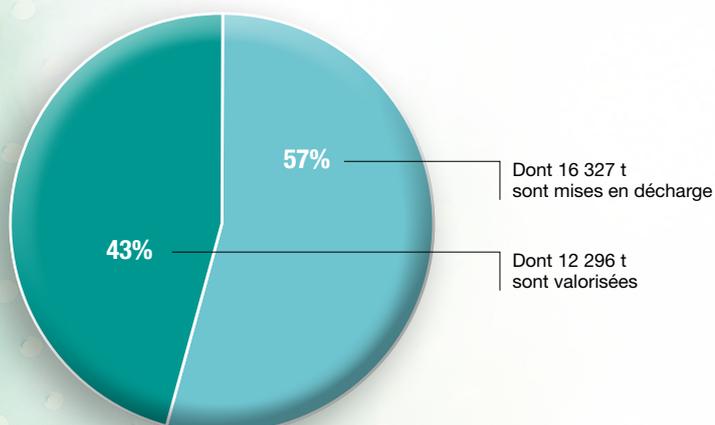
Tonnages réceptionnés à l'usine d'incinération de Sausheim : **160 565 t**



Bilan sur gisement total (incinération, enfouissement) : **162 053 t**



Résidus d'incinération (28 623 t) : **élimination et valorisation matière**



Résidus d'incinération et valorisation matière

43% sont valorisés (12 296 t). Il s'agit des mâchefers réemployés en technique routière pour la réalisation de sous-couche routière, et les métaux ferreux (756 t) et non ferreux (27 t) récupérés après incinération.

- 22% des REFIOM sont mis CET 2 (6 254 t). Il s'agit d'un lot de mâchefers non valorisable, et des scories s/chaudières qui relèvent de cet exutoire.

- 35% des REFIOM sont mis CET 1 (10 073 t). Il s'agit de cendres s/électrofiltres relevant normalement du CET 1, de scories s/cyclones, et des gâteaux de filtration pour 148 t, les poussières de balayage, les boues de chaudières et sables usagés regroupés dans les « divers ».

Pour mémoire, pour protéger les fours d'incinération, les déchets sont également déferrailés avant incinération, soit 2 641 t (non indiquées sur le graphe ci-dessous).

- globalement, les résidus de l'incinération augmentent de +2,8% en 2014 ;
- ils représentent 18,1% des tonnages totaux incinérés à l'UIOM de Sausheim.

La production d'énergie et son utilisation

Production Groupe turbo-alternateur (GTA) en MWh	2011	2012	2013	2014	Répart.
Production totale (Mwh)	58 197	51 776	55 517	53 618	100%
Autoconsommation UIOM	28 343	28 593	29 440	27 085	50%
Vente à STEP du SIVOM	11 079	10 292	11 299	10 263	19%
Vente à EDF	18 775	12 891	14 778	16 270	31%
Tonnage incinéré à l'UIOM (solides + boues)	153 261	146 483	157 048	157 893	
Ratio Mwh / tonne incinéré	0,38	0,35	0,35	0,34	
Perf. énergétique (TGAP)	38,2%	29%	36,1%	32,5%	

La production d'énergie en 2014 a diminué de -3,4%. En guise d'explication, on peut noter que le tonnage des déchets solides à PCI normal a aussi baissé et que les boues de STEP en augmentation ne sont que peu calorifiques. A noter que l'autoconsommation de l'UIOM a augmenté de +10% depuis la mise en place du traitement catalytique en novembre 2010. Le ratio de production à la tonne incinérée est de 0,34 Mwh plus bas que les années précédentes.

Contrôle des rejets atmosphériques de l'usine

L'usine est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral codificatif du 12 mai 2005 et sous la surveillance de la DRIRE. Le site est certifié ISO 14 001. La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) est en place depuis 2007, remplacée par la Commission de Surveillance de Site (CSS) en 2012. Elle s'est réunie la dernière fois le 06 décembre 2012.

Un suivi continu des rejets atmosphériques (pour les principaux polluants)

est assuré par l'instrumentation propre de l'usine, régulièrement vérifiée, complétée par des contrôles périodiques semestriels ou mensuels obligatoires réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et les rejets aqueux de l'installation.

Les contrôles en continu réalisés par l'instrumentation propre de l'usine

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe la durée maximale des dérèglements et dysfonctionnements avec dépassement des Valeurs Limites d'Emission (VLE) à 4 (quatre) heures maximum sans interrup-

tion. La durée cumulée de fonctionnement en mode dégradée ne peut excéder 60 heures par ligne de four sur une année. Dans ce cadre, les poussières ne doivent en aucun cas dépasser 150 mg/m³ en moyenne demi-heure et en outre les valeurs limites d'émission fixées pour le monoxyde de carbone et pour les substances organiques, exprimées en COT ne doivent non plus dépasser. En 2014, les compteurs de dépassements des VLE ont enregistré :

Compteur de dépassement des VLE (maximum de 60h/four)			
Paramètres mesurés	Ligne 1	Ligne 2	Obs.
Oxydes d'azote (NO _x)	6h30	13h30	En moyenne semi-horaire
Poussières	1h00		En moyenne semi-horaire
Monoxyde de carbone (CO)	34h00	9h40	En moyenne 10 minutes
Total nombre d'heures en 2014	41h30	23h10	Conformité à art. 10 de l'arrêté du 20/09/2002

Les contrôles semestriels multi-polluants et PCDD/PCDF (dioxines & furanes)

Les valeurs ci-après ont été relevées par un organisme extérieur agréé dans le cadre des contrôles obligatoires à effectuer

Paramètres mesurés	Valeur limite d'émission journalière	Unité	Juin 2014		Décembre 2014		Respect norme
			Four n° 1 Valeurs	Four n° 2 Valeurs	Four n° 1 Valeurs	Four n° 2 Valeurs	
Poussières totales	10	mg/m ³	2,0	1,4	1,8	1,3	OUI
COV (carbone total)	10	mg/m ³	1,37	1,89	1,86	0,64	OUI
HCl	10	mg/m ³	0,88	0,51	0,46	<0,15	OUI
HF	1	mg/m ³	< 0,07	< 0,07	< 0,08	< 0,08	OUI
SO ₂	50	mg/m ³	< 0,09	< 0,10	< 0,09	< 0,09	OUI
NOx (en NO ₂)	80	mg/m ³	61,6	48,8	non mesuré	non mesuré	OUI
NH3 -Ammoniac	20	mg/m ³	< 0,16	< 0,12			OUI
CO	50	mg/m ³	6,3	19,2	11,5	4,0	OUI
Cd + Tl	0,05	mg/m ³	< 0,0027	< 0,0023	< 0,0028	< 0,0022	OUI
Hg	0,05	mg/m ³	< 0,0064	< 0,0283	< 0,0254	< 0,0325	OUI
Total autres métaux lourds	0,5	mg/m ³	< 0,0160	< 0,0769	< 0,1684	< 0,0984	OUI
PCDD/PCDF dioxines furanes	0,10	ng/m³	0,0078	0,0085	0,0015	0,0017	OUI
Température des gaz	-	°C	92,0	91,2	92,5	106,6	
Débit de fumées	-	m ³ hum/h	65 182	74 099	81 097	76 096	
Débit de fumées	-	m ³ sec/h	50 976	57 849	61 802	58 317	
Débit de fumées à 11 % d'O ₂	-	m ³ sec/h	42 612	47 835	50 749	51 681	OUI
Vitesse verticale des gaz	> 12 m/s	m/s	16,1	18,2	20,1	19,5	OUI

FLUX JOURNALIERS Concentration	Valeur limite d'émission	Unité	Juin 2014 Total UIOM	Décembre 2014 Total UIOM	Respect norme
Poussières totales	31	Kg / j	3,72	4,01	OUI
COVt	31	Kg / j	3,69	3,30	OUI
HCl	31	Kg / j	1,53	< 0,80	OUI
HF	3	Kg / j	< 0,16	< 0,20	OUI
SO ₂	156	Kg / j	< 0,22	< 0,23	OUI
NOx (en NO ₂)	250	Kg / j	122,17	151,64	OUI
NH3 -Ammoniac	62	Kg / j	<0,31	< 0,42	OUI
CO	156	Kg / j	29,78	20,40	OUI
Cd + Tl	0,156	Kg / j	< 0,01	< 0,0073	OUI
Hg	0,156	Kg / j	< 0,04	< 0,07	OUI
Total autres métaux lourds (*)	1,56	Kg / j	< 0,25	< 0,33	OUI

- Nota :
- Les concentrations des gaz en polluants à l'émission sont exprimées à 11 % d'O₂ sur gaz sec.
 - Polluants : Carbone Organique Total (COT), Acide chlorhydrique (HCl), Acide fluorhydrique (HF), Dioxyde de Soufre (SO₂), Monoxyde d'Azote et Dioxyde d'Azote exprimés en Dioxyde d'Azote (NOx), Ammoniac (Nh₃), Monoxyde de carbone (CO), Cadmium (Cd) + Thalium (Tl), Mercure (Hg).
 - Total des autres métaux lourds : Antimoine (Sb); Arsenic (As); Plomb (Pb); Chrome (Cr); Cobalt (Co); Cuivre (Cu); Manganèse (Mn); Nickel (Ni); Vanadium (V) ; Sélénium (Se).

Les contrôles semi-continus mensuels des PCDD/PCDF (dioxines-furanes) rejetées

En application de l'arrêté du 03/08/2010, complétant l'arrêté du 20/09/2012, prescrivant un suivi semi-continu des rejets en

dioxines-furanes à partir du 1er juillet 2014, les préleveurs ont été installés sur les cheminées de l'UIOM de Sausheim par la société CME ENVIRONNEMENT, et mis en service effectifs depuis le 26 novembre 2013

Tous les résultats 2014 des contrôles réglementaires mensuels et semestriels en sortie de cheminée respectent les exigences réglementaires pour l'ensemble des émissions mesurées.

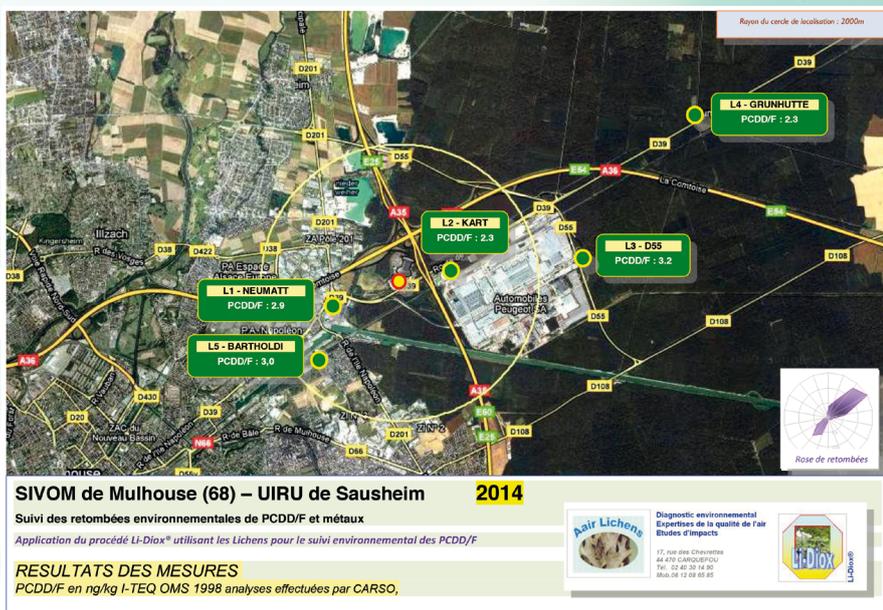
Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de l'UIOM

La bio-surveillance par les lichens (société AAIR LICHENS)

En parallèle à la campagne annuelle de l'APAVE sur l'air ambiant autour de l'usine,

une campagne de bio surveillance des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds est réalisée en utilisant les lichens comme outil de diagnostic. L'analyse des lichens qui sont des capteurs naturels des polluants permet ainsi de suivre la qualité de l'air autour de l'usine, grâce à cinq

points de prélèvement déterminés par la rose des vents dominants. Cette méthodologie de diagnostic est mise en œuvre au SIVOM depuis 2005.



Carte des prélèvements de lichens : Description des lieux de prélèvements :

- ils appartiennent à un « diagnostic de proximité » dans le périmètre de 1 à 2 km de rayon sous influence bilatérale des vents essentiels ;
- les emplacements sont conservés depuis 2007 et bénéficient d'une continuité optimisant le suivi environnemental et écologique.
- les points 1 (Neumatt) et 2 (Kart) correspondent à une situation de proximité,
- les points 3 (D55) et 4 (Grünhutte) correspondent aux vents dominants d'Ouest/Sud – Ouest,
- le point 5 (Bartholdi) est concerné a priori par les retombées en provenance du Nord-Est, seconde direction importante de situation des vents.

Tableau de l'évolution de la Bio-surveillance par les lichens DIOXINES FURANES exprimés en ng I-TEQ/kg MB (Matière Brute)

Identification échantillon	Dist Km	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Interprétation Variation 2014 vs 2013
L1 - Neumatt	0,8	3,5	5,1	3,7	3,7	3,7	3,5	2,9	Stable->Fond
L2 - Kart	0,9	3,2	2,7	2,8	2,3	3,1	2,8	2,3	Stable->Fond
L3 - D55	2,8	3,2	4,3	14,0	3,8	3,9	2,7	3,2	Stable->Fond
L4 - Grünhutte	5,1	2,0	4,6	2,3	2,2	2,9	2,8	2,3	Stable->Fond
L5 - Bartholdi	1,7	3,3	4,6	5,8	3,8	6,5	3,3	3,0	Stable->Fond
SOMME		15,2	21,3	28,5	15,8	20,1	15,1	13,7	Stable

Référence des valeurs : ng/kg I-TEQ OMS 1998

Avec :

- Bruit de fond local en PCDD/F : 2,4 ng/kg I-TEQ
- Valeur significative = signature : > 3,4 ng/kg I-TEQ
- 1er seuil de recommandation en PCDD/F : 20,0 ng/kg I-TEQ

Légende :

- Stable = variation de 0% à 20%
- B = Baisse non significative entre 20% à 40%
- BS = Baisse significative supérieure ou égale à 40%, rapport ≤ à 0.6
- H = Hausse non significative entre 20% et 40%
- HS = Hausse significative supérieure ou égale à 40%, rapport ≥ à 1.4

Dans le cas de l'UIOM de Sausheim, le bruit de fonds, base de calcul des valeurs témoignant des retombées, est proche de la valeur moyenne en France soit 2,4 ng/kg I-TEQ. Les valeurs mesurables donc significatives sont supérieures à 3,4 ng/kg I-TEQ.

Conclusion

Extrait du rapport d'AAIR LICHENS :

« Aucune mesure ne traduit de retombée mesurable de PCDD/F. La plus élevée (L3-D55) représente 16% du 1^{er} seuil de recommandation soit 3,2 ng/kg I-TEQ. Il s'agit d'une trace modérée dont il est difficile de trouver une origine et qui appartient au bruit de fond.

De 2013 à 2014, une stabilité générale est observée. La tendance confirme l'évolution vers une perte de traçabilité et un retour vers des teneurs de fond. C'est le cas pour 4 des 5 sites depuis 2013.

La vision d'ensemble est celle d'un ensemble de sites peu exposés avec des variations individuelles limitées.

Le regard porté sur l'évolution globale, des années 2007 à 2014, par la somme des retombées, visualise une tendance à la décroissance sur le long terme, après un épisode plus élevé en 2009/2010».

La surveillance de la qualité dans l'air ambiant (société BIO-Monitor)

La surveillance des effets sur l'environnement est une obligation introduite dans la réglementation depuis l'arrêté ministériel du 02/02/1998. Depuis les arrêtés du 20/09/2002 concernant l'incinération, la surveillance des effets sur l'environnement

s'attache aussi à contrôler l'état de l'environnement autour de l'installation visée. Cette surveillance se concrétise par la mise en œuvre d'un programme d'échantillonnage et de mesure dans l'environnement, dicté à minima par les prescriptions de

l'arrêté d'autorisation préfectorale de l'installation (campagne de mesure annuelle par prélèvements d'échantillons atmosphériques sur une période de 7 jours sur 3 points autour de l'usine).

Les stations de mesure sont au nombre de trois et conformes au programme de surveillance prédéfini :

- 2 points de prélèvement placés en zone sous influence de l'UIOM :
 - Point n° 1 sur le site de la STEP au nord de la D39, à l'ouest de l'A35 au niveau du déversoir,
 - Point n° 2 sur le site de l'ACS Peugeot au sud de la D39, à l'est de l'A35 près du stade de football,
- 1 point de prélèvement non influencé par l'UIOM :
 - Point n° 3 sur le site VNF, au sud du canal du Rhône au Rhin.

Les prélèvements d'échantillons ont été réalisés pendant 7 jours effectifs
 - du 15 au 22 décembre 2014 pour les métaux, poussières et oxydes d'azote,
 - du 15 au 16 décembre pour les PCDD/F.

Les valeurs de référence

Le dernier décret en date a permis de transposer la directive 2008/50/CE par décret n° 2010-1250 du 21/10/2010 permettant de donner les valeurs de référence pour les POUSSIÈRES, LES MÉTAUX, LES OXYDES D'AZOTE. Les valeurs de référence (niveau dans l'air ambiant) étant souvent exprimés en moyenne annuelle, la comparaison des résultats à ces valeurs est purement indicative.

Paramètres mesurés	Unité	Object. qualité MOY an	Valeur limite MOY horaire	Valeur limite MOY jour	Valeur limite MOY an	Valeur cibles MOY an	Obs.
Poussières en suspension PM 10	µg/m ³	30		50	40		MOY jour > 35 fois/an
Métaux		-			-	-	
As		-			-	6	
Cd	ng/m ³	-			-	5	
Ni		-			-	20	
Pb		0,25			0,5	-	
NO²	µg/m ³	40	200		40		MOY hor > 35 h/an
PCDD/F (cf. nota)	Pg / I-TEQ/m ³				0,01 à 0,05 0,03 à 3,41 0,01 à 1		Pas de norme réglementaire

Nota : Les valeurs limites indiquées pour les dioxines et furanes sont des valeurs proposées par l'Institut de Veille Sanitaire, et rencontrées habituellement dans l'environnement Air ambiant en I-TEQ = International Toxicity Equivalent Quantity = Toxicité globale d'un échantillon en additionnant la toxicité relative des 17 composants toxiques des dioxines et furanes. Pour les dioxines furanne mesurées dans l'air ambiant, il n'existe pas de réglementation fixant les niveaux à ne pas dépasser.

Les concentrations en poussières PM10 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Object. Qualité Moy/an	Valeur limite Moy/an	Valeur limite Moy/j
Poussières MIN	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	7	16	15			
Poussières MAX	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	37	28	26			
Poussières MOY	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	21	23	20	30	40	50

Les concentrations moyennes en poussières sont homogènes. L'amplitude la plus forte tout en ayant la valeur maximum la plus importante est la station n° 1 VNF Canal.

Aucun dépassement n'est constaté, ni de l'objectif de qualité, ni de la valeur limite annuelle, ni de la valeur limite journalière (qui autorise 35 dépassements /an).

Il n'y a pas d'impact significatif des rejets atmosphériques de l'UIOM de Sausheim sur les poussières en suspension PM10, mesurés dans l'environnement du 15 au 22/12/2014.

Les concentrations en métaux dans les poussières (ng/m^3)

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Valeur cibles Moy	Valeur limite Moy/an	Valeur indic OMS
As	ng/m^3	< 0,2	< 0,1	< 0,1	6		
Cd	ng/m^3	< 0,2	< 0,2	< 0,1	5		
Co	ng/m^3	< 0,2	< 0,2	< 0,2			
Cr	ng/m^3	2,8	3,1	3,7			
Cu	ng/m^3	4,3	12,1	7,6			
Hg	ng/m^3	< 0,05	< 0,05	< 0,05			
Mn	ng/m^3	2,5	5,1	5,8			150
Ni	ng/m^3	2,8	2,5	2,9	20		
Pb	ng/m^3	1,80	2,7	2,1		500	
Sb	ng/m^3	< 0,7	< 0,7	0,8			
Tl	ng/m^3	< 0,2	< 0,2	< 0,2			
V	ng/m^3	< 0,7	< 0,7	< 0,8			

Comparées aux valeurs de référence, les mesures relevées sont très faibles, largement inférieures aux références, ce qui tend à montrer l'absence d'impact significatif des rejets atmosphériques de l'UIOM de Sausheim sur les concentrations métalliques, mesurées dans l'environnement du 15 au 22/12/2014.

Les concentrations en PCDD/F dans l'air ambiant ($\text{pg I-TEQ}/\text{m}^3$)

La durée de prélèvement a été de 24 heures. Les concentrations sont le total de la fraction gazeuse et particulaire.

Rappelons qu'il n'existe aucune valeur réglementaire pour les PCDD/F dans l'air ambiant, sauf des repères proposés par l'inVS, et des recensements de concentrations mesurées en France par les AASSQA.

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Valeurs de l'inVS recensées par AASSQA dans le milieu rural
PCDD/F	Pg I-TEQ m^3	0,02	0,01	0,01	Milieu rural : 0,01 à 0,05

Les concentrations moyennes en PCDD/F sont homogènes.

Ces observations montrent qu'il n'y a pas d'impact significatif des rejets atmosphériques de l'UIOM de Sausheim sur les concentrations en DIOXINES/FURANES mesurés dans l'environnement du 15 au 16/12/2014.

Les concentrations en oxyde d'azote (NO_x) dans l'air ambiant (µg/m³)

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Object. Qualité Moy./an	Valeur limite Moy/an	Valeur limite Moy/h
MINIMUM							
NO	µg/m ³	0,1	0,3	0,1			
NO ₂	µg/m ³	4,9	4,1	8,8			
NO _x	µg/m ³	5,5	4,7	9,6			
MAXIMUM							
NO	µg/m ³	2,6	19,3	46,9			
NO ₂	µg/m ³	26,4	55,4	284,8	40	40	200
NO _x	µg/m ³	26,8	74,7	285,0	30 (*)		
MOYENNE							
NO	µg/m ³	0,7	2,9	3,5			
NO ₂	µg/m ³	12,5	17,7	61,3			
NO _x	µg/m ³	13,2	20,6	64,7			

Nota : (*) Pour les NO_x : valeur critique pour la protection des la végétation à 30 µg/m³

Les concentrations moyennes en oxydes d'azote sont très variables selon les stations que ce soit pour les NO, NO₂ et NO_x. La plus forte amplitude, tout en ayant la valeur maximum la plus importante, est la station n° 3 Peugeot ACSP dont les concentrations moyennes mesurées dépassent la valeur limite horaire de

200 µg/m³. Pour les stations n°1 et n°2, aucune limite n'est dépassée.

En termes d'explication, les périodes de concentration les plus élevées sont la plupart du temps constatées aux heures d'affluence routière en particulier sur la n°2 STEP, ce qui est conforme à la situa-

tion géographique du point de prélèvement à proximité de l'A35.

Les dépassements sur la n° 3 PEUGEOT ACSP sont liés à des phénomènes isolés dus probablement à la manutention d'engins sur la zone d'étude.

La campagne BIO-Monitor 2014 ne permet pas de mettre en évidence un impact des rejets de l'UIOM de Sausheim sur l'environnement et la qualité de l'air autour de cette installation, ceci pendant les différentes périodes de mesures, si l'on considère les résultats des mesures et l'exposition des stations aux vents.

Conclusion générale

Les résultats 2014 de la bio surveillance, corroborés par les résultats de la campagne effectuée par la société BIO-Monitor, indiquent des teneurs de l'ordre du bruit de fond atmosphérique sans risque d'introduction dans l'alimentation. Les deux études concluent dans le même sens, à savoir que l'usine ne présente pas d'impact sur son environnement au regard des résultats constatés en 2014.

Le Centre de tri pour déchets encombrants ménagers et déchets des communes

Implanté sur la commune d'ILLZACH, il est opérationnel depuis le 23 mars 1999.

A partir du 1er janvier 2011, l'exploitant privé, la société NOVERGIE, exploitant déjà l'UIOM de Sausheim, se voit confier dans le cadre d'un contrat globalisé l'exploitation du centre de tri. Il prend en charge la réception, le tri et la valorisation des déchets issus des collectivités, à savoir :

- les déchets de certains particuliers qui ne peuvent se rendre en déchetterie en raison de la hauteur d'accès limitée,
- les encombrants issus des 16 déchetteries intercommunales,
- les déchets encombrants collectés par les communes-membres principalement en porte-à-porte,

- les déchets provenant de l'activité communale ainsi que ceux d'associations pris en compte par les communes,
- les déchets provenant des collectivités clientes du secteur 3.

Le changement d'exploitation a entraîné également les changements suivants :

- les déchets des entreprises ne sont plus gérés commercialement par le SIVOM à partir du 1er janvier 2011. Ils relèvent de la responsabilité exclusive de l'exploitant qui a la faculté d'accueillir pour son propre compte les déchets artisanaux et commerciaux. Pour cette partie commerciale, la société NOVERGIE verse au SIVOM un loyer annuel en contrepartie de cette autorisation et de la mise à disposition de l'installation,
- aucune collecte sélective n'est triée sur ce site, la totalité du gisement étant globalisée dans le cadre d'un marché unique de tri.

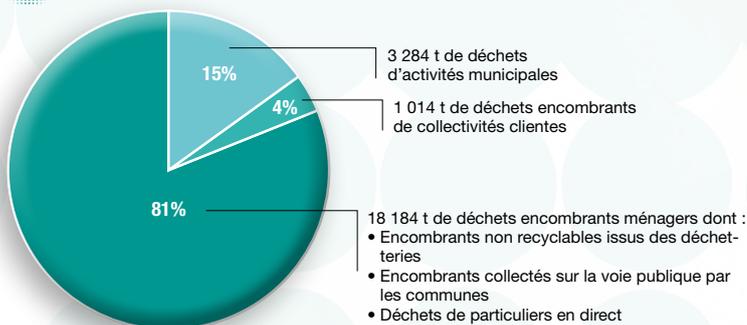
Outre le tri des déchets permettant d'augmenter le tonnage des déchets recyclés, le centre de tri permet d'assurer une préparation par broyage des déchets qui ne peuvent être valorisés. Ils sont envoyés à l'incinération afin de privilégier la valorisation énergétique, sauf pendant les périodes d'arrêt de l'usine où la mise en décharge devient nécessaire.

Bilan 2014 du centre de tri

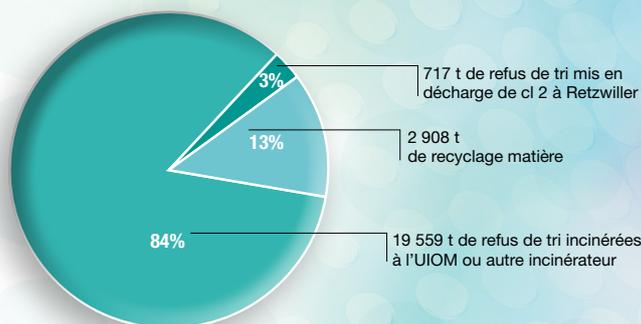
En 2014, pour cette activité de tri, de valorisation, et de broyage des déchets des collectivités, le tonnage réceptionné de 22 482 t continue sa décroissance, soit -3,9% (-1,4% en 2013).

On remarque une diminution similaire des déchets ménagers du SIVOM (-3,9%) (DME déchetteries, DME en porte à porte, et particuliers) et des déchets d'activité des communes (-3,8%).

Tonnages réceptionnés au Centre de tri : **22 482 t**



Bilan : tri et destination des refus : **23 184 t**



Nota : la différence de tonnage provient de l'humidification des déchets avant broyage.

L'aspect budgétaire (année 2014)

Fonctionnement :

dépenses	22 576 961 €
recettes	33 551 878 €
dont subventions intercommunales	10 800 000 €
Tonnages des collectivités	109 538 tonnes
Soit : 98,6 €/tonne	38,5 €/habitant

Investissement :

dépenses réalisées	1 539 413 €H.T.
recettes réalisées et excédents reportés	14 060 714 €H.T.



CHUTTT!!!

Ne jetez pas de verre entre 22h et 7h du matin

CHUTTT!!!

ne jetez pas de verre entre 22h et 7h du matin

UNIQUEMENT :

Les bouteilles





La collecte sélective

Les communes membres

Cette mission créée en 1993, a concerné 40 communes en 2014, soit **270 116** habitants au titre du recensement 2011.



 Collecte sélective des déchets

 DéchetTRI intercommunale

Le dispositif de collecte sélective en porte à porte

Le dispositif par secteurs

Le secteur l'île Napoléon

Cette collecte sélective a démarré en juillet 2009 sur les 6 communes de l'ancienne Communauté de communes de l'île Napoléon. La tournée de collecte sélective est une collecte additionnelle, par le biais des sacs jaunes translucides identiques à ceux du bassin potassique et Mulhouse.

OMr	2 fois par semaine C2	Sacs
COLLECTE SELECTIVE	1 fois par semaine C1	Sacs

Le secteur de l'île Napoléon est collecté par la société VEOLIA.

Le secteur du bassin potassique et Reiningue

Il concerne les 10 communes du bassin potassique et la commune de Reiningue. Les maisons individuelles sont équipées de sacs jaunes translucides dans lesquels les habitants peuvent jeter les produits

recyclables (bouteilles plastique, papiers, cartons et emballages métalliques), et d'un bac bleu pour les Ordures Ménagères (OM). Elles disposent également d'un bac vert pour les déchets verts

uniquement collectés de début mars à fin octobre. Les immeubles sont équipés d'un bac jaune pour les déchets recyclables et d'un bac marron pour les OM.

OMr	1 fois par semaine C1	Bacs à roulette en collectif/pavillons en sacs
DECHETS VERTS	1 fois par semaine C1	Bacs à roulette. Période de mars à octobre
COLLECTE SELECTIVE		
Pavillonnaire	1 fois toutes les deux semaines C0,5	Sacs
Collectifs	1 fois par semaine C1	Bacs à roulette

La collecte sélective dans le bassin potassique est aussi assurée par le service public m2A.

A Mulhouse à partir de 2013

L'année 2013 est l'année de la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur 100% de la ville de Mulhouse.

Le schéma se fonde sur la distribution de deux bacs à roulettes dans l'habitat pavillonnaire et là où l'habitat le permet, un premier pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, et un deuxième pour les emballages hors verre, et les papiers et journaux-magazines.

Le bac n'est pas généralisé en raison du manque de place, en particulier dans les maisons de ville. Il demeure donc des déchets présentés en sacs (sac jaune de 50 l pour la collecte sélective). Le taux de conteneurisation s'établit à 75% de la population sur Mulhouse.

Concernant la fréquence de collecte, le principe de 3 collectes hebdomadaires est maintenu, mais avec une substitution d'une collecte d'ordures ménagères par une collecte sélective des emballages, papiers et journaux, hors verre maintenu en apport volontaire.



Un dispositif adapté aux configurations spécifiques de chaque habitat

- **En maison individuelle** : 1 bac pour les OMr collecté 2/sem. et 1 bac pour les emballages collecté 1/sem.
- **Dans les autres situations**, le même dispositif a été mis en œuvre. Toutefois, la configuration particulière de l'habitat a pu conduire le service à distribuer des sacs jaunes à la place des bacs jaunes, voire des sacs pour les OMr si les contraintes de stockage sont importantes dans le logement considéré.



Cas du Centre-ville :

OMr	3 fois par semaine C3	Bacs à roulettes. En soirée les mardis, jeudis, samedis
CARTONS CVM	3 fois par semaine C3	En vrac. Les mêmes jours que les OMr avant celles-ci
COLLECTE SELECTIVE	3 fois par semaine C3	Bacs à roulette, en même temps que les CARTONS CVM

La collecte des CARTONS Centre-Ville Mulhouse (CVM) est assurée par le service public m2A depuis le 1er janvier 2013. Les ménages bénéficient de la collecte sélective en porte-à-porte ainsi que de conteneurs enterrés implantés dans le cadre du projet Mulhouse Grand Centre.

Cas des Coteaux :

OMr	3 fois par semaine C3	Bacs à roulettes
COLLECTE SELECTIVE	1 fois par semaine C1	Bacs à roulettes

A Illzach à partir de 2014

L'instauration de la collecte sélective en porte-à-porte s'accompagne de la conteneurisation sur l'ensemble du périmètre communal.

OMr		
Pavillonnaire	1 fois par semaine C1	Bacs à roulette
Collectifs	2 fois par semaine C2	Bacs à roulette
COLLECTE SELECTIVE		
Pavillonnaire	1 fois toutes les deux semaines C0,5	Bacs à roulette
Collectifs	1 fois par semaine C1	Bacs à roulette

La collecte sélective

Bilan 2014

Les résultats en année pleine pour la collecte sélective en porte-à-porte à MULHOUSE : la comparaison porte sur 2012 à 2014 afin de visualiser l'évolution des performances.

Collectes sélectives brutes à MULHOUSE	2012 tonnes	2013 tonnes	2014 tonnes	Evolution 2014 vs 2012
P/C en apport volontaire	914	585	0	
B. PLAST en apport volontaire	137	128	41	
MULTI en apport volontaire	831	834	804	
MULTI en porte-à-porte (EC&CVM)	493	331	313	
MULTI en porte-à-porte	403	2 631	5 828	
TOTAL hors déchetteries	2 778	4 509	6 986	+ 151%
P/C en déchetteries	1 463	1 379	1 330	
TOTAL	4 241	5 888	8 316	+ 96% double

Nota : Les tonnages de P/C collectés en déchetteries sont répartis au prorata sur le périmètre de m2A d'une part, sur le périmètre de la CCPFRS d'autre part.

Refus de tri sur les CS de MULHOUSE	2012 tonnes	2013 tonnes	2014 tonnes	Evolution 2014 vs 2012
Tonnages de refus	315	829	1 714	
% moyen global	9,0%	16,1%	20,6%	
% moyen en porte à porte (hors cartons du CVM)	17,1%	26,7%	26,7%	+ 56%
% moyen en apport volontaire	7,4%	5,5%	3,5%	

OMr de MULHOUSE	2012 tonnes	2013 tonnes	2014 tonnes	Evolution 2014 vs 2012
OMr seules	35 747	32 095	29 382	- 17,8%
OMr + Refus de tri	36 062	32 924	31 096	- 13,8%

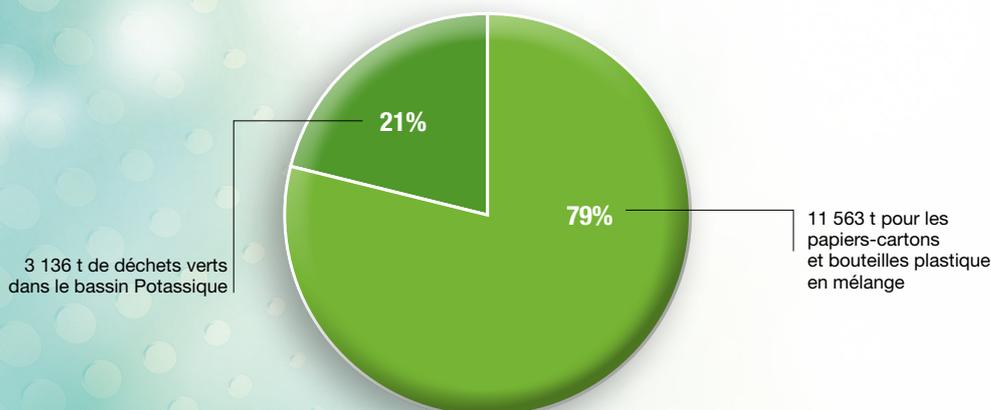
Une évolution conséquente est constatée puisque la collecte sélective hors déchetterie progresse de +151% de 2012 à 2014. Les OMr diminuent parallèlement de près de -18%. Mais les refus de tri restent importants sans amélioration par rapport à 2013 (+26,7%).

Pour y remédier, des opérations de contrôle qualité ont été réalisées par l'équipe des ambassadeurs du tri de manière suivie tout au long de 2014, avec des actions de sensibilisation des habitants afin de repreciser les consignes de tri.

A titre indicatif, plus de 12 000 flyers d'information ont été distribués lors de ces actions.

A la suite de cette première phase de déploiement, le projet de collecte sélective en porte-à-porte devrait être plus largement mis en œuvre sur toutes les autres communes du territoire de m2A en 2015 et 2016. La généralisation de ce mode de collecte permettra à notre agglomération d'obtenir, à terme, une meilleure performance de tri, et de réduire encore davantage les ordures ménagères.

Tonnages collectés en porte à porte : 14 699 t



Le dispositif de collecte sélective par apport volontaire

Le SIVOM de la Région Mulhousienne développe depuis 1993 une collecte sélective multi filières basée principalement sur l'apport volontaire. Le ramassage des ordures ménagères en porte à porte est du ressort des communes.

Le réseau intercommunal de déchetteries

Il existe un réseau de 16 déchetteries intercommunales sur le périmètre du SIVOM situées à Bantzenheim, Brunstatt, Chalampé, Illzach, Kingersheim, Mulhouse, Bourtzwiller, Mulhouse-Coteaux, Mulhouse-Hasenrain, Ottmarsheim, Pfastatt, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Wittenheim et Wittelsheim qui a fait son entrée dans le réseau en 2014.

Les déchetteries sont des lieux clos et gardés où les habitants du périmètre du SIVOM de la région mulhousienne peuvent apporter leurs déchets recyclables, sauf les ordures ménagères qui restent collectées dans les poubelles habituelles.

Elles constituent un élément important du dispositif de collecte sélective mis en place par le SIVOM dans le cadre du plan de gestion des déchets.

Chaque habitant du périmètre du SIVOM est libre de se rendre dans la déchetterie de son choix, sans limite de volume en 2014. Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être traités ou valorisés. Au fur et à mesure de l'évolution de nos modes de consommation, de la nature des déchets que nous produisons, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchetteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

Les catégories de tri sont nombreuses. Au tri traditionnel des ferrailles, déchets verts, gravats, bois, encombrants, des emballages ménagers (verre, papiers et cartons d'emballages, bouteilles plastique) se sont rajoutés en 2007 les déchets d'équipements électriques et électroniques (petits et gros appareils électroménagers, réfrigérateurs, écrans de télévision, ordinateurs...), ainsi que les lampes fluorescentes et basses consommations usagées qui doivent être récupérées et traitées.

Les déchets spéciaux dont certains toxiques sont récupérés sur la majorité des déchetteries (peintures et solvants, produits chimiques, piles, batteries de voiture, cartouche d'encre d'imprimantes usagées, huiles de vidanges). Les huiles de friture et les vêtements usagés complètent les catégories de tri qui s'élèvent au total à 20 sortes différentes.

Ce réseau de déchetteries contribue à une bonne gestion des déchets ménagers occasionnels tout en protégeant notre cadre de vie. Il évite la prolifération des dépôts sauvages.

Schéma global d'optimisation et renouvellement des déchetteries intercommunales de la région mulhousienne

En 2013, le SIVOM a démarré une étude d'optimisation de ses déchetteries intercommunales au regard des nouvelles prescriptions réglementaires en matière de sécurité, et d'environnement (décret du 20 mars 2012 modifiant la nomenclature des installations classées au titre des rubriques 2710-1 et 2710-2), mais également sur le plan des services rendus à la population.

Cette étude met en relief l'obsolescence des installations, des aménagements devenus inappropriés à l'évolution du tri, et la dégradation forte de certaines déchetteries, les plus anciennes datant d'avant 1990 comme celles de Kingersheim et Wittenheim, ou Mulhouse-Bourtzwiller.

En 2014, a démarré également l'étude de maîtrise d'œuvre de la nouvelle déchetterie de Kingersheim qui sera construite à neuf sur le même site grâce à l'extension du terrain d'emprise de l'installation sur une parcelle voisine.

Des travaux de réaménagement pour améliorer la sécurité et les équipements fonctionnels permettant d'offrir un meilleur service aux usagers ont également démarré.

Il s'agit notamment :

- de la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale pour informer davantage les usagers, et sécuriser leurs déplacements à l'intérieur des sites,
- du stockage approprié et sécurisé des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), en particulier du fait de la multiplication des catégories de tri demandées par

le nouvel éco-organisme (ECO-DDS) depuis mars 2014,

- de la sécurisation des DEEE contre le vol par la mise en place d'un deuxième conteneur maritime apte à stocker les gros appareils électroménagers,
- de renouvellement des bungalows de gardiennage, très dégradés pour certains,
- de l'amélioration des systèmes autonomes d'assainissement,...

Enfin, une harmonisation progressive des horaires des différentes déchetteries a été entamée dès 2014 afin de simplifier l'information et aboutir à une meilleure lisibilité des plages d'ouverture des déchetteries.

Le fonctionnement repose sur :

Le fonctionnement des déchetteries

- **Le principe du libre accès** dans les déchetteries du SIVOM pour les habitants du territoire de compétence. L'accès reste libre en nombre de passages, et en volume, sauf risque de saturation ponctuelle des bennes. Autrement dit, il n'existe pas aujourd'hui de dispositif de contrôle spécifique pour gérer les accès.
- **Les interdictions** concernent les professionnels. Une limitation par portique à l'entrée permet de filtrer les véhicules de 3,5 t d'une hauteur supérieure à 1,90m.
- **Un règlement intérieur** mis à jour par délibération de juin 2014 réaffirme les limitations d'accès aux habitants hors périmètre et aux professionnels. Il fixe à titre de mesure dissuasive une redevance pour service rendu de 120 € HT par passage en cas de non-respect des interdictions d'accès.

Constats

Toutefois, ce principe de fonctionnement est-il devenu caduc au vu de l'augmentation très importante des tonnages réceptionnés en 2014, bien au-delà de la hausse conjoncturelle constatée par ailleurs.

- **La tendance générale** des collectivités en France est de restreindre aujourd'hui les accès dans leurs déchetteries. C'est le cas localement des collectivités voisines du SIVOM : CC Région de Guebwiller, CC Centre Haut-Rhin, CC secteur d'Illfurth.

La collecte sélective

- **Les conséquences** sont que les habitants n'hésitent pas à transférer leurs déchets vers les déchetteries en libre accès comme celles du SIVOM.
- **Il s'agit d'un service public très utilisé et prisé** : une augmentation des apports en déchetteries est constatée de manière générale en 2014 sur tout le réseau du SIVOM. Il s'agit d'un constat partagé par d'autres collectivités, dans d'autres régions.

Les enjeux pour le SIVOM

- **Le fonctionnement à saturation** de certaines déchetteries produit un **effet perturbant** pour les habitants du SIVOM :
 - fréquentation en hausse et encombrement des sites,
 - tonnages en hausse,
 - difficultés pour le collecteur d'assurer les vidanges des bennes,
 - temps d'attente des usagers pour pouvoir pénétrer sur certains sites,
 - fermetures anticipées de certains sites le samedi après-midi au détriment de nos habitants.
- **Un impact financier important** dû à l'augmentation du nombre de vidange, entraînant un surcoût des prestations de transport, et des dépenses de traitement de certains déchets (DME, GRAVATS, DECHETS VERTS). **Ce gisement en tonnes représente 85 % des apports totaux.** Il augmente en moyenne de 13 % et est particulièrement impactant sur le budget.
- **Une traçabilité des déchets et ratios de production des déchets faussés** : le ratio par habitant des DOM collectés en déchetterie, en hausse de 200 kg à 227 kg en 2014, ne traduit pas les efforts en matière de prévention des déchets déployée par notre collectivité.

L'identification des causes

- Contrôle et conditions d'accès plus stricts des déchetteries des collectivités voisines, conjugués à la « perméabilité » de nos propres sites.
- L'utilisation accrue des déchetteries pour y déposer des déchets dits « occasionnels » par les habitants qui, sous l'effet de la crise économique, font de plus en plus de travaux d'aménagement par leurs propres moyens, générant ainsi davantage de déchets ménagers.
- Utilisation accrue des déchetteries par les professionnels, malgré l'interdiction, probablement du fait du contexte économique.
- Données climatiques impactant les apports de déchets (printemps précoce, saison pluvieuse pour les déchets verts,...).

Un groupe d'élus se saisira de ce dossier dès le début 2015 pour réfléchir à l'évolution du fonctionnement des déchetteries du SIVOM en matière de contrôle d'accès.



Le bilan de d'activité 2014 des déchetteries intercommunales

En 2014, 67 007 t de déchets ménagers ont été collectées sur l'ensemble du réseau intercommunal de déchetteries soit +17,2% par rapport à 2013, avec la nouvelle déchetterie de Wittelsheim, et +11,3% en ne comptant pas Wittelsheim, dont :

- 61 376 t de matériaux dits «occasionnels» (gravats, déchets verts, métaux, bois, déchets spéciaux,...) supérieures de +19% par rapport à 2013.
- 5 631 t de verre, de papiers-cartons et de bouteilles plastique qui sont collectées dans toutes les déchetteries en parallèle des collectes sélectives.

Les tonnages de déchets spéciaux hors DEEE (DTQD, batteries, piles, huiles de vidange, lampes et tubes, cartouches d'encre et radiographies) dirigés vers les filières spécifiques de traitement et de valorisation se sont élevés à 443 t (+4%).

Les encombrants résiduels non valorisables s'élèvent à 16 510 t soit +2,7% avec Wittelsheim.

- La fraction issue de la déchetterie de Wittelsheim de 710 t a été traitée par enfouissement en décharge de RETZWILLER.
- La fraction issue des autres 15 déchetteries du SIVOM (15 800 t), marquée par une baisse de -1,8%, a été transférée au centre de tri d'Illzach pour un tri complémentaire, et un broyage avant incinération.

En appliquant le ratio d'évacuation du centre de tri, et tenant compte de l'exutoire en décharge pour Wittelsheim, le mode de traitement des DME non valorisables se répartit ainsi :

- 92,6 % ont été broyés pour être incinérés (Sausheim et autres usines),
- 7,4 % ont été délestés en décharge.

Le taux de recyclage moyen en 2014 sur le réseau de déchetteries en comptabilisant le traitement et la valorisation des déchets spéciaux et des autres maté-

riaux banals (déchets verts, gravats, ferrailles, bois, DEEE, verre, cartons, plastiques, textiles) atteint 75%, soit 3 points de mieux qu'en 2013, grâce à la mise en place de bennes :

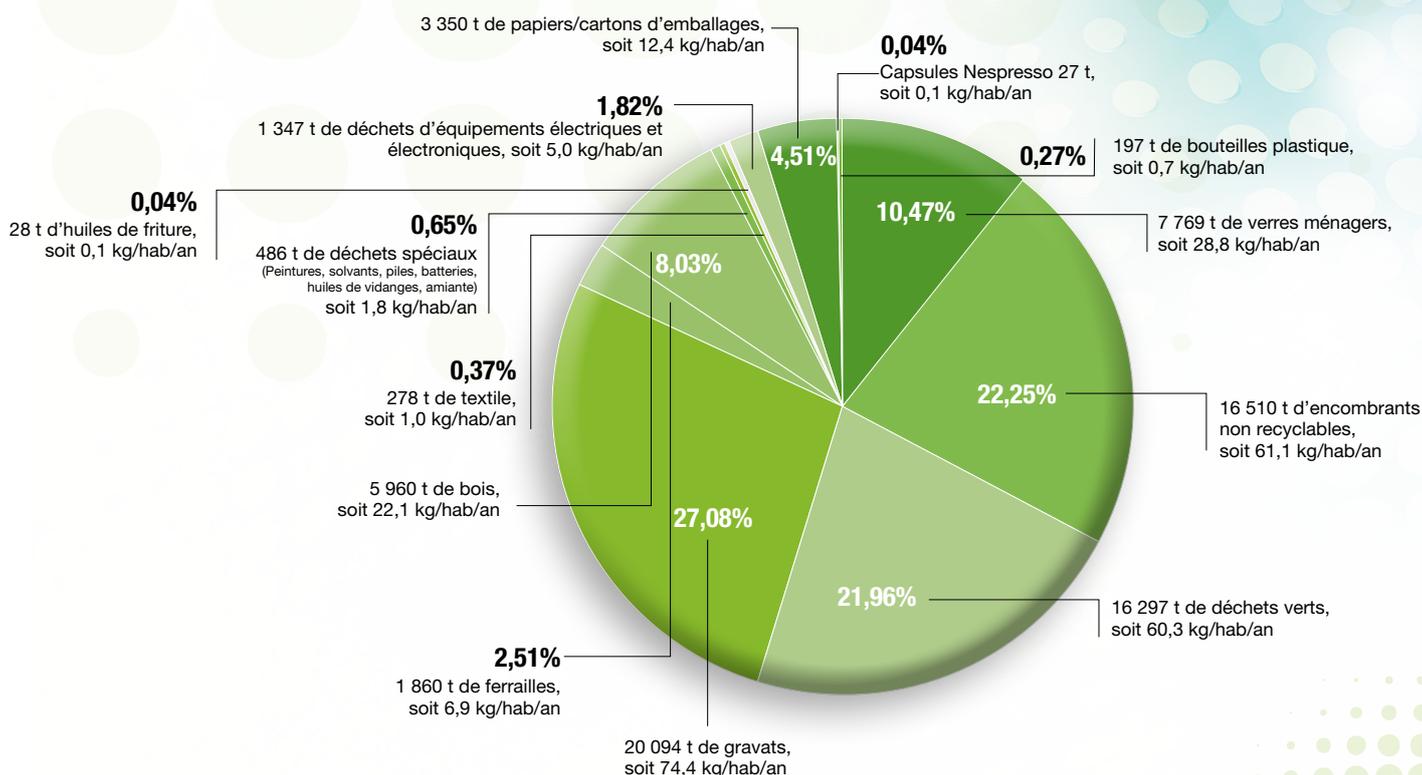
- Bois à Mulhouse-Hasenrain, Mulhouse-Bourtzwiler, Wittenheim
- Déchets verts à Mulhouse-Bourtzwiler
- DEEE à Kingersheim
- Mobilier à Riedisheim, Pulversheim, Mulhouse-Coteaux et Sausheim

Sans les gravats, ce taux est de 64,3 %.

Ces taux témoignent d'une optimisation de la performance de tri au niveau des déchetteries intercommunales.

En 2014, le dispositif de collecte sélective par apport volontaire (déchetteries et point-TRI) a permis de collecter 74 203 t réparties comme indiqué sur le graphe ci-après :

Tonnages collectés en apport volontaire (déchetteries et points TRI) : 74 203 t



La collecte sélective

Des opérations spécifiques : la collecte de l'amiante

Des campagnes de déstockage sont organisées par le SIVOM depuis 2011. Elles comprennent une identification préalable des habitants-détenteurs de déchets amiantés, la diffusion aux participants de l'opération de collecte d'un protocole de manipulation et d'un kit d'équipement de protection individuelle.

Les quantités sont limitées à 500 kg maximum par habitation. Il est rappelé que cette opération n'est pas une incitation à effectuer soi-même une déconstruction de l'amiante-ciment, mais un simple déstockage.

Le regroupement s'effectue le samedi sur le centre de tri d'ILLZACH, par le biais d'un prestataire agréé, la société FERRARI à Wittelsheim, qui prend en

charge la collecte, le transport et le traitement des produits vers une filière réglementaire.

Une participation de 50 € HT / tonne est demandée aux bénéficiaires de l'opération.

L'Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets du Haut-Rhin (ADMD) subventionne en partie, en prenant en charge les frais de conditionnement et de transport.

Rappel des opérations réalisées

Date	Périmètre de collecte	Participants	Quantités collectées
Avril 2011	Sausheim, Baldersheim, Battenheim	29	9,90 t
Avril 2012	Wittenheim	55	21,52 t
Juin 2012	Habsheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Zimmersheim	43	14,82 t
Octobre 2012	Rixheim	80	26,41 t
Avril 2013	Brunstatt, Bruebach, Didenheim, Flaxlanden, Morschwiller-le-Bas, Zillisheim	57	19,76 t
Juin 2013	Bollwiller, Berrwiller, Feldkirch, Pulversheim, Staffelfelden, Ungersheim	60	22,56 t
Octobre 2013	Kingersheim, Ruelisheim	65	22,98 t
Avril 2014	Illzach	44	14,56 t
Octobre 2014	Galfingue, Heimsbrunn, Lutterbach, Reiningue	72	28,22 t
Total cumulé		505	180,73 t
Dont total 2014		116	42,78 t

En 2014, deux opérations regroupant 116 participants (foyers) ont permis de collecter au total 42,78 t de déchets d'amiante-ciment



Les point-TRI sur la voie publique (hors déchetteries)

La collecte sélective en apport volontaire dessert l'ensemble du périmètre de compétence du SIVOM. Les vidanges sont effectuées par le service PUPA de m2A pour le compte du SIVOM à titre de prestation de service.

La généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur les territoires de MULHOUSE et d'ILLZACH a entraîné le retrait des bornes de collecte sélective en apport volontaire pour les papiers-cartons et les bouteilles plastique.

Les point-TRI ont été conservés pour la collecte du verre qui demeure en apport volontaire.

Nombre de point-TRI :

> 352 point-TRI « aériens »

> 30 point-TRI « enterrés »

TOTAL : 382 point-TRI
sur la voie publique

+ 16 point-TRI « aériens »
en déchetterie



Au 31 décembre de l'année, on dénombrait sur le périmètre du SIVOM :

Nombre de conteneurs :

Par flux		Type de conteneur	Total
VERRE	396 31	conteneurs AERIENS conteneurs ENTERRES	427
PAPIERS-CARTONS	132 4	conteneurs AERIENS conteneurs ENTERRES	136
PLASTIQUES	115 4	conteneurs AERIENS conteneurs ENTERRES	119
MULTI-MATERIAUX	0 24	conteneurs AERIENS conteneurs ENTERRES	24
Nombre total de conteneurs :	643 63	AERIENS ENTERRES	706

Répartition :

- **84 point-TRI plus** permettent de collecter tous les matériaux de collecte sélective
- **62 point-TRI doubles** permettent de collecter 2 matériaux
- **235 point-TRI simples** composés d'un seul conteneur (principalement le verre).

Autre répartition :

- **370 point-TRI « VERRE »**
- **116 point-TRI « P/C »**
- **104 point-TRI « PLAST »**
- **25 point-TRI « MULTIMATÉRIAUX »**

Il est à souligner que les collectes en apport volontaire sont organisées en mono matériau, sauf pour les récents conteneurs enterrés qui ont été mis en place à partir de 2011 sur la ville de Mulhouse.

À partir de mai 2014, par souci d'harmonisation des consignes de tri, tout le dispositif en apport volontaire a évolué vers une collecte en multimatériaux.

Sur Mulhouse, les point-TRI enterrés intègrent également la collecte des ordures ménagères.

La moyenne du SIVOM s'établit à 28,8 kg en 2014 contre 27,6 kg/hab/an en 2013.

Les ratios de collecte en déchetterie sont importants : 8,2 kg, soit 28,5 %.

Le ratio pour les communes < 5 000 hab est plus élevé (27,9 kg) en moyenne que pour les grandes et moyennes communes, sauf pour Pfstatt qui bénéficie de point-TRI performants sur un parking de supermarché (SUPER U).



La collecte sélective

Le bilan 2014 : résultats globaux sur le périmètre du SIVOM, tous modes de collecte confondus :

Collectes sélectives brutes APPORT VOLONTAIRE	Sur les PointTRI	En Déchetterie	Total	Variation 2014/2013
Papiers cartons		3 350 t	3 350 t	Baisse -42,3 %
Flaconnage plastique	122 t	75 t	197 t	Baisse -52,1 %
Multi-matériaux	2 594 t		2 594 t	Hausse +211,1%
Total	2 716 t	3 425 t	6 141 t	Baisse -12,9 %
Verre	5 563 t	2 206 t	7 769 t	Hausse +9,1 %
Total avec le verre	8 279 t	5 631 t	13 910 t	Baisse -1,8 %

La baisse des collectes sélectives en apport volontaire de -12,9% est logiquement due à la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur

Mulhouse et Illzach, sur lesquelles, la majorité des conteneurs dédiés a été enlevée (sauf parking ou à l'entrée des déchetteries).

Le tonnage du verre connaît une nouvelle hausse de +9,1% consécutive à celle de 2013.

Collectes sélectives brutes PORTE A PORTE	Pop.	Tonnage collecté	Ratio hab/an	Variation 2014 vs 2013 sur tonnage
BASSIN POTASSIQUE	47 459	2 587 t	54,5 kg	Hausse +4,1%
ILE NAPOLEON	28 824	1 483 t	51,5 kg	Hausse +3,7%
REININGUE	1 850	73 t	39,5 kg	Baisse -1,35%
MULHOUSE	110 351	5 828 t	52,8 kg	Hausse +126,4%
ILLZACH	14 679	840 t	55,2 kg	Démarrage fin 2013
WITTELSHEIM	10 335	438 t	42,4 kg	Adhésion le 01/01/2014
Cartons CVM		313 t		
Total	213 498	11 563 t	54,2 kg	Hausse +65,5%

A partir de 2013, les cartons des commerçants du centre-ville de Mulhouse sont collectés en mélange avec les collectes sélectives des habitants.

Collectes sélectives brutes TOTALES	Pop. 2014	Tonnages Collectés 2014	Ratio 2014	Ratio 2013	Variation 2014 vs 2013 sur ratio kg/hab
AV - DECHETTERIES	270 116	3 425 t	12,7 kg	13,5 kg	Baisse -5,9%
AV - POINT-TRI	56 618	2 716 t	48,0 kg	51,9 kg	Baisse -7,5%
PORTE A PORTE	213 498	11 563 t	54,2 kg	36,8 kg	Hausse +47,3%
Total CS légers	270 116	17 704 t	65,5 kg	54,3 kg	Hausse +20,6 %
VERRE	270 116	7 769 t	28,8 kg	27,6 kg	Hausse +4,4 %
Total des CS	270 116	25 473 t	94,3 kg	81,9 kg	Hausse +15,2%

En 2014, la collecte sélective des légers (P/C & Plastique & Métaux) progresse fortement de +20,6% en brut collecté.

Les résultats 2014 donnent leur pleine mesure sur une année complète.

Avec le Verre (+4,4%), la hausse moyenne globale des collectes sélectives s'établit à +15,2%.

Hors verre, l'apport volontaire ne représente plus que 34,7% dont 19,3% dans les déchetteries, au profit de la collecte

sélective en porte-à-porte qui représente en conséquent 65,3% du gisement total collecté en 2014 ; proportion quasi inversée par rapport à 2012.

Qualité du tri des papiers, cartons et bouteilles plastique

L'ensemble des collectes en apport volontaire et en porte-à-porte est trié au centre de tri d'Aspach-le-Haut appartenant à la société COVED, dans le cadre d'un marché de tri et de commercialisation des fibreux. Les corps creux plastique étant pris en charge par la société VALORPLAST (option filière du contrat Éco-Emballages).

Globalement, les refus de tri atteignent 2 743 t pour 17 704 t collectées, soit un taux global moyen de refus de 15,5%. Ce pourcentage est en forte augmentation par rapport à celui de 2013, +101,3%.

Le taux de refus reste plus faible en apport volontaire : 4,0%. Il est plus élevé en porte-à-porte : 21,6%.

Les refus de tri ont été incinérés à l'usine d'incinération de Sausheim. La fraction recyclée réellement en 2014, est de 78,2 %, déduction faite de la freinte et stock (6,3%).

La récupération des métaux ferreux et non ferreux à l'UIOM de Sausheim

L'usine de Sausheim est équipée, dès sa construction, d'un système classique de dé-ferrailage (aimant) et d'un système dit « à courant de Foucault » destiné aux métaux non ferreux (aluminium essentiellement) afin d'extraire les métaux des mâchefers après incinération. Depuis fin 2004, dans le cadre des travaux d'achèvement de l'usine, elle dispose également d'un dispositif d'extraction des métaux contenus dans les OM brutes avant incinération.

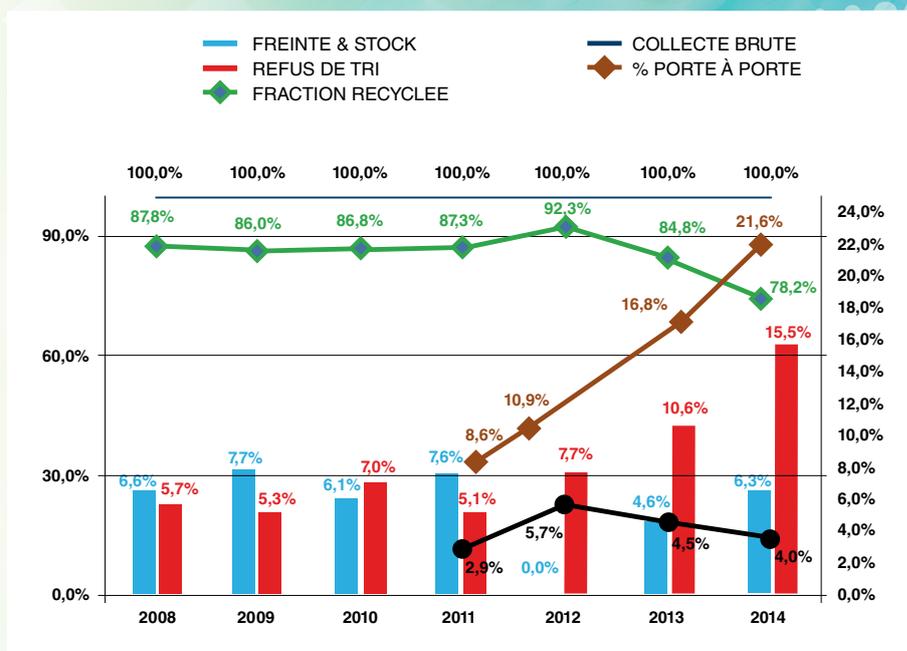
Constat : Recul de -12,4% de la récupération en 2014, mais une partie se retrouve dans la collecte sélective (consignes de tri harmonisées).

Ces tonnages sont principalement issus des tonnages d'ordures ménagères des communes du SIVOM et des collectivités clientes (70%).

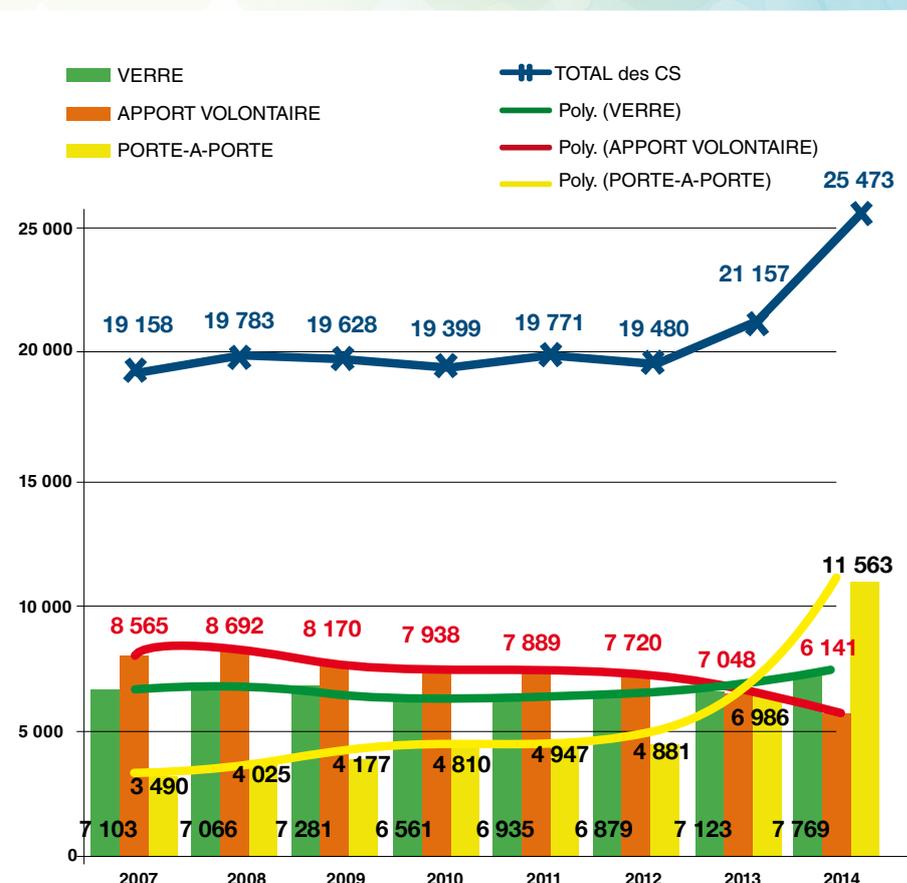
Le SIVOM commercialise uniquement les métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Les métaux avant incinération relèvent du contrat d'exploitation de l'usine.

L'exploitant est obligé de les valoriser.

Les tonnages sont déclarés à Eco-Emballages et soutenus depuis 2011 comme un standard spécifique, au même titre que les métaux de TBM issus du tri mécano-biologique, par exemple.



Nota : Le taux de freinte est à zéro en raison du destockage et livraison de matériaux comptabilisés dans le bilan des matériaux recyclés de l'année, sur la base en partie des déclarations à Eco-Emballages.



La collecte sélective

La prévention de la production de déchets

La prévention concerne toutes les actions se situant avant la collecte des déchets. L'enjeu est donc d'éviter de produire des déchets, ou encore de retarder l'abandon d'un produit, ce qui permet de réduire la quantité de déchets à traiter par la collectivité. Dans ce sens, la prévention est complémentaire de la collecte sélective.

Les actions à développer par le SIVOM dans le cadre du PLP (m2A)

Le SIVOM s'est engagé aux côtés de m2A, porteur du nouveau Programme Local de Prévention (PLP) arrêté en décembre 2013, pour mettre en œuvre les actions définies, permettant de réduire d'au moins 7% les ordures ménagères et assimilées (OMA) ou « déchets routiniers ».

Le gisement de référence des OMA est celui de 2010, composé des ordures ménagères, des collectes sélectives (papiers, emballages cartons, flaconnage plastique, verre, emballages acier et aluminium).

Un partenariat financier avec l'ADEME a été conclu, permettant à m2A de financer en partie les actions définies dans le PLP entre 2014 et 2017. Les actions confiées au SIVOM sont les suivantes :

N° action PLP	Description (actions+sous-actions)	Objectif cumulé 2017
1	Réduire les produits de cuisine et de jardins - développer le compostage individuel et consolider les actions déjà en place, - développer le compostage partagé (pied d'immeuble, écoles,...), - promouvoir les pratiques de gestions différenciées des espaces publics et privés, - promouvoir une « opération poules ».	-14,07 kg/hab
4	Donner une seconde vie aux produits - étudier l'opportunité de créer une ressourcerie afin de réduire la quantité de déchets dans les OMA et en déchetteries	-2,46 kg/hab
6	Agir sur la toxicité des produits - optimiser la collecte de déchets dangereux, - développer les animations sur la dangerosité des produits, - concevoir et diffuser des outils de sensibilisation et d'information sur les déchets dangereux.	-0,04 kg/hab
7	Sensibiliser à la prévention des déchets - développer les animations sur la prévention en milieu scolaire. Actuellement, ces animations sont ciblées plus particulièrement sur les thèmes du tri des déchets. La prévention des déchets y sera intégrée.	Pas d'objectif chiffré

Les actions déjà réalisées par le SIVOM à partir de 2006

Tout au long de cette période, le SIVOM a fait la promotion du compostage individuel.

Ces actions de sensibilisation et d'information proposaient de diffuser auprès des habitants un composteur de 400 litres de volume par foyer au prix réduit de 15€ TTC, le prix d'acquisition étant de 40 €.

Le SIVOM a développé sur l'ensemble du périmètre syndical des journées d'information et de sensibilisation sous forme de salon avec présentation d'un composteur en état de marche, et la possibilité pour les habitants d'acheter et de repartir avec leur composteur.

Une conférence sur la bonne utilisation d'un composteur était animée par le Directeur de la société ANNA-COMPOST, et concluait systématiquement ces journées.

30 journées de sensibilisation et de promotion sur le compostage domestique ont été mises en œuvre par le SIVOM depuis 2006. Il n'y a pas eu de campagne spécifique à partir de 2011, mais le SIVOM continue de vendre des composteurs selon les demandes qu'il reçoit.

Nb de composteurs vendus par le SIVOM	Nbr annuel	Nbr cumulé	Taux d'équipement moyen
Diffusion de 2006 à 2010	10 405	10 405	22,6 %
Diffusion de 2011	42	10 447	22,7 %
Diffusion de 2012	21	10 468	22,7 %
Diffusion de 2013	113	10 581	23,0 %
Diffusion de 2014	98	10 679	23,2 %

Nota : Nb de foyers pavillonnaires : 46 000.

Le bilan des actions 2014

Le PLP entre dans sa phase active en 2014 ; les actions mises en œuvre sur l'ensemble des thématiques retenues avoisinent un taux de réalisation de 80% par rapport aux objectifs définis.

En ce qui concerne les actions assurées par le SIVOM, celles-ci ont démarré à l'arrivée du nouveau Maître-composteur en septembre 2014.

De nombreux contacts ont été pris. Pour s'assurer des moyens supplémentaires, une convention avec l'association UNIS-CITE, coordonnatrice des jeunes qui s'engagent dans un service civique, a été signée. Quatre jeunes ont été mis à disposition du SIVOM, ce qui permettra de travailler sur des outils pédagogiques, et en particulier multiplier les animations sur le compostage domestique et la réduction de la toxicité des déchets (prévention et collecte).

D'autres contacts en vue de partenariat ont pu être noués avec :

- des associations (Les Jardins familiaux de Mulhouse, Les Tisserands



- d'EBN, l'ADIT, APSM, EMAUS, L'ARMEE du SALUT, LES SCHEDS),
- des syndicats de propriété (PIERRE-FONTAINE),
- des bailleurs sociaux (Mulhouse Habitat)
- des sociétés d'insertion professionnelle (ENVIE HAUTE ALSACE, LE RELAIS)
- des services publics (le Jardin Botanique et Zoologique).

Quelques animations de sensibilisation sur le compostage domestique ont pu être réalisées dans les déchetteries en 2014.



L'aspect budgétaire (année 2014)

Fonctionnement :

dépenses	9 023 687 €
recettes	9 495 724 €
dont subventions intercommunales	3 550 000 €
Tonnages des collectivités	91 825 tonnes
Soit : 38,7 €/tonne	13,1 €/habitant

Investissement :

dépenses réalisées	3 144 465 €
recettes réalisées* et excédents reportés	358 875 €

Les Eco-organismes

Evolution des soutiens ECO-EMBALLAGES

ECO-EMBALLAGES intervient depuis 1994 pour la récupération des emballages ménagers (papiers, cartons, verre, plastique, acier, et aluminium). Le dispositif ECO-EMBALLAGES est purement financier.

Versements (en €)	BAREME « D »		BAREME « E »			
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Acomptes	1 000 000	1 000 000	1 400 000	1 313 900	1 526 400	1 546 300
Liquidatif solde	272 806	348 625	108 362	365 619	242 630	
Liquidatif Std Exp Métaux			311 140	341 901	101 402	
SOUTIENS ANNUELS	1 272 806	348 625	1 819 502	2 021 420	1 870 432	
SDD			75 288	43 581	45 655	
Soutiens caractérisations	1 500	1 500				
Soutiens ADT	24 973					
Soutiens Communication	77 113	56 262				
Etude d'optimisation	97 822	97 821				
AUTRES SOUTIENS €	201 408	155 583	75 288	43 581	45 655	
TOTAL ECO-EMB €	1 474 214	1 504 208	1 894 790	2 065 001	1 916 087	
Evolution % hors étude d'optimisation		+2,2%	+34,7%	+9,0%	-7,2%	

Nota : pour l'année 2014, toutes les données financières ne sont pas connues au moment de la rédaction du présent rapport.

Evolution des soutiens ECOFOLIO

ECOFOLIO soutient le recyclage des papiers et imprimés non sollicités distribués dans les boîtes aux lettres. Le dispositif ECOFOLIO est purement financier.

Initialement n'était soutenue que la qualité marchande 1.11 (papiers de désencrage), c'est-à-dire classiquement journaux, magazines, imprimés publicitaires non teintés dans la masse).

A partir de 2013, la sorte marchande 1.02 (papiers et emballages en mélange), plus classiquement dénommée « Gros de magasin » est également soutenue par ECOFOLIO.

Versements (en €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages à déclarer						
- sorte 1.11	6 699 t	6 951 t	6 252 t	4 687 t	5 424 t	6 059 t
- sorte 1,02					1 995 t	1 945 t
Tonnage total	6 699 t	6 951 t	6 252 t	4 687 t	7 419 t	8 004 t
Soutien € / tonne	27,63 €	42,32 €	46,28 €	39,77 €	31,65 €	
Soutien total annuel €	185 119	294 183	289 324	186 425	234 803	

Nota : Pour l'année 2014, seuls les tonnages sont connus au moment de la rédaction du présent rapport.

Evolution des soutiens OCAD3E

OCAD3E soutient le recyclage des DEEE.

Dans le cadre de la REP sur les DEEE, 4 éco-organismes se partagent le territoire. Le SIVOM a conventionné avec l'Eco-organisme ECOLOGIC, mais

OCAD3E reste l'interlocuteur unique des collectivités pour la gestion administrative et le versement des soutiens.

Le dispositif de prise en charge des DEEE est à la fois :

- un dispositif opérationnel par le biais d'une collecte effective sur les sites de déchetteries, et la mise à disposition de caisses grillagées pour le stockage des petits appareils en mélange,
- un dispositif financier par un soutien à la tonne collectée notamment.

Versements (en €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages déclarés	997 t	998 t	883 t	1 115 t	1 277 t	1 458 t
Soutien fixe par site €	10 040	14 040	14 820	15 600	17 940	20 280
Soutien variable/t €	39 880	39 891	33 640	42 291	49 240	56 545
Soutien sécurité €		4 061	807	3 391	5 352	5 926
Soutien communication €	3 511					
SOUTIEN TOTAL ANNUEL €	57 432	57 992	49 268	61 282	72 532	82 751

Evolution des soutiens ECO-DDS

ECO-DDS soutient le traitement des déchets diffus spéciaux (peintures, phytosanitaires, acides, bases, combustibles, etc...)

Le dispositif de prise en charge des déchets spéciaux dangereux des ménages est principalement un dispositif opérationnel par le biais d'une collecte effective sur les sites de déchetteries, la mise à disposition des caisses palettes étanches pour le stockage des différentes catégories de produits.

Un soutien financier à la communication est versé aux collectivités sous contrat. Celui-ci a été signé en 2013, mais la collecte effective n'a démarré qu'en avril 2014.

Versements (en €)	2013	2014
Nombre de sites déclarés	14	14
Population	257 717	270 116
Soutien par site €	812	56 545
Soutien communication €	0,03 €/h	0,03/ € h
Soutien compensatoire €	0,2 €/h	-
SOUTIEN TOTAL ANNUEL €	29 435	19 471

Evolution des soutiens ECO-TLC

ECO-TLC soutient la collecte et le traitement des textiles, linges et chaussures (TLC).

Cet éco-organisme soutient uniquement la communication dédiée des collectivités, à raison de 0,10€/hab/an, ce soutien étant conditionné par la densité du dispositif de PAV, soit 1 point d'apport volontaire par tranche de 2000 habitants sur le périmètre syndical.

Ce soutien financier à la communication est versé aux collectivités sous contrat, sur justificatifs de la communication liée aux textiles.

Le contrat a été signé le 30/01/2013.

Versements (en €)	2013	2014
Nombre de PAV sur le périmètre syndical	185	185
Population	257 717	270 116
Soutien communication €	0,10 €/h	0,10 €/h
SOUTIEN TOTAL ANNUEL €	25 772	-

Le SIVOM a conventionné en 2013 avec ces deux derniers éco-organismes. Pour EcoDDS, le dispositif technique de collecte sur la plupart des déchetteries a été mis en œuvre en AVRIL 2014 ; pour

Eco-Mobilier, le dispositif a démarré le 1er octobre 2014 par la mise en place, en mode opérationnel sur 4 déchetteries intercommunales parmi les plus importantes, d'une collecte effective par l'opérateur local

d'ECO-MOBILIER, la société ALSADIS. Les déchetteries concernées sont celles de Pulversheim, Illzach, Mulhouse-Coteaux, et Riedisheim.

Les autres Eco-organismes

Les Eco-organismes assurent la responsabilité financière et organisationnelle des producteurs pour la gestion de produits en fin de vie.

- **COREPILE** soutient le recyclage des piles et accumulateurs.
- **RECYLUM** soutient le recyclage des lampes usagées.
- **ALIAPUR** soutient le recyclage des pneumatiques.
- **ECOMOBILIER** soutient le recyclage de tout type de mobilier, y compris les sommiers et matelas.

ECO-DASTRI

Cet éco-organisme garantit la collecte des déchets des patients en auto-traitement qui produisent des coupants et piquants (aiguilles, seringues,...).

Cette collecte est réalisée par le réseau de pharmacies ayant adhéré au dispositif. Ces officines délivrent les collecteurs réglementaires pour la sécurisation des déchets, et les prennent en charge lorsqu'ils sont déposés par les patients.

Le dispositif est opérationnel pleinement depuis le second semestre 2014. Il n'y a aucune contractualisation avec ECO-DASTRI dans la mesure où aucune collecte de ces déchets n'est permise dans les déchetteries du SIVOM.



Prix moyen de reprise des matériaux triés et de vente d'électricité (UIOM)

Matériaux	Prix unitaire HT à la tonne ou Mwh					Filières
	2010	2011	2012	2013	2014	Prestataires 2014
PLASTIQUES	201,30 €	392,50 €	333,32 €	276,41 €	254,79 €	VALORPLAST
VERRE	22,42 €	22,20 €	21,45 €	21,75 €	22,45 €	BSN (88)
PAPIERS & CARTONS	25,30 €	104,00 €	50,16 €	37,82 €	22,94 €	COVED (68190)
ACIER s/ CS					145,64 €	COVED (68190)
ALU s/ CS					490,10 €	COVED (68190)
FERRAILLES DéchetTRI	208,00 €	253,10 €	245,30 €	213,01 €	200,62 €	DERICHEBOURG (68)
ACIERS s/mâchefers	20,60 €	106,60 €	127,91 €	98,16 €	81,19 €	DERICHEBOURG (68)
ALUMINIUM s/mâchefers	629,00 €	1 236,40 €	1 183,08 €	1 077,61 €	1 005,03 €	METALIFER (67)
ELECTRICITÉ prix du Mwh	51,87 €	42,99 €	50,09 €	44,81 €	46,74 €	EDF (contrat obligation d'achat)

L'année 2014, comme les deux années précédentes, est marquée par une tendance baissière des prix de vente des marchandises :

- les plastiques : **-7,8 %**
- le verre : **+3,2 %**
- les papiers & cartons : la plus forte baisse enregistrée : **-39,3 %**
- les ferrailles encombrantes : **-5,8 %**
- les aciers sur mâchefers de l'UIOM : **-17,3%**
- l'aluminium sur mâchefers de l'UIOM : **-6,7 %**







Le traitement des eaux usées

Les communes membres

Cette mission créée en 1968, a concerné 33 communes en 2014, soit **250 740 habitants** au titre des chiffres INSEE 2011.



Les stations d'épuration du SIVOM

Le traitement des eaux usées domestiques et industrielles est mis en œuvre dans les 6 stations d'épuration suivantes : Sausheim, Ruelisheim, Feldkirch, Pulversheim, Berrwiller et Wittelsheim. Les stations de Sausheim, Ruelisheim, Feldkirch et Pulversheim sont gérées par la société Véolia. La lagune à Berrwiller est gérée par le SIVOM et la commune d'implantation. La station de Wittelsheim, confiée à la Société Lyonnaise des Eaux, traite les eaux usées de Staffelfelden, Richwiller et de Wittelsheim.

La station d'épuration de Sausheim :

L'exploitation

Cette station de type biologique est la plus importante du dispositif par sa taille. Mise en service en 1987, elle a été réceptionnée le 1^{er} janvier 1989. Elle a une capacité de 480 000 équivalents habitants.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, un contrat d'exploitation pour une durée de 12 ans lie le SIVOM avec son exploitant, la société Véolia.

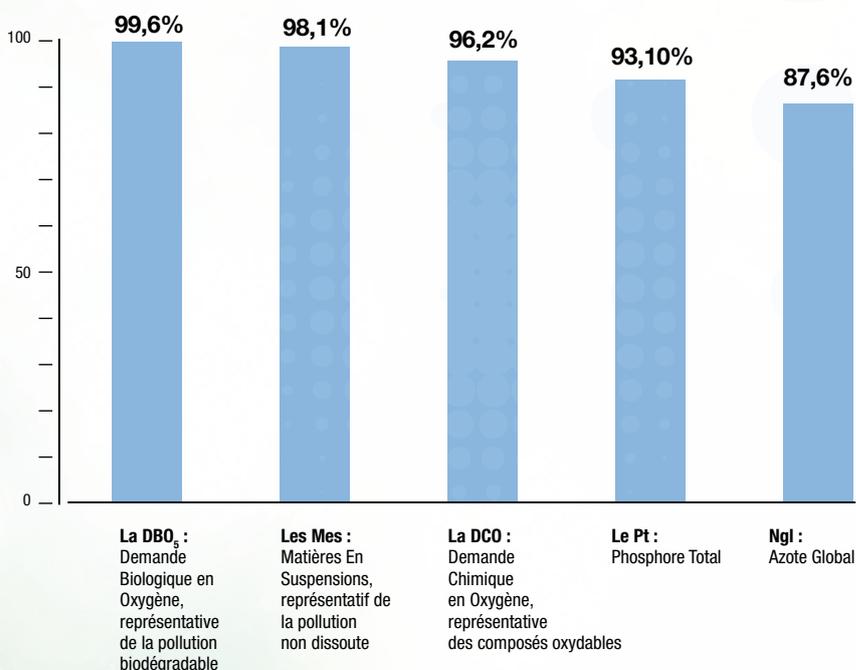
En plus des effluents domestiques des communes de Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim, Zimmersheim, et du Syndicat de la Basse Vallée de la Doller, elle traite les eaux usées des industriels de l'agglomération mulhousienne. Ces sociétés, en raison de l'importance de leurs volumes rejetés et de la qualité de leurs effluents, sont directement associées aux investissements et à la gestion de la station d'épuration par une convention.

La station répond aux normes européennes en matière de traitement de l'azote et du phosphore.

Principaux chiffres pour l'année 2014

- > **Volume d'eau traitée :**
22 003 449 m³
- > **Boues produites :**
22 244 t à une siccité de 26% dont la totalité a été incinérée
- > **Coût total d'exploitation de la station d'épuration de Sausheim :**
8 912 792,91 € TTC
- > **Prime d'épuration (Agence de l'Eau) :** 1 112 349,00 €

Rendement épuratoire



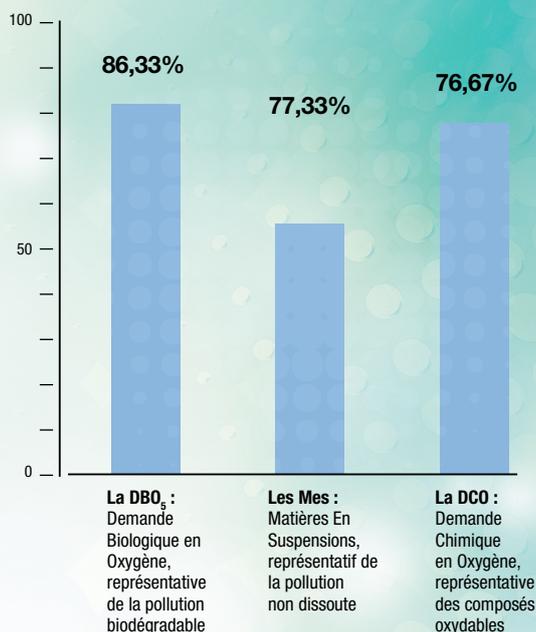
La lagune de Berrwiller

Cette station, construite en 2004, n'a rien d'une station classique dont les ouvrages sont le plus souvent en béton. Ici, ce sont 3 lagunes, qui font office de bassins : 2 bassins d'aération de 1 773 m³ chacun, et 1 bassin de décantation de 780 m³. Le procédé d'épuration est entièrement biologique, comme dans une station classique. Elle a été réceptionnée fin 2005. La gestion s'effectue en régie, par la commune de Berrwiller. Le coût total de la construction de la station d'épuration s'élève à 534 118 €.

Principaux chiffres pour l'année 2014

- > Coût d'exploitation de la station d'épuration : 15 197,36 €
- > Volume d'eau traitée estimé : 60 955 m³
- > Prime d'épuration (Agence de l'Eau) : 8270,70 €

Rendement épuratoire



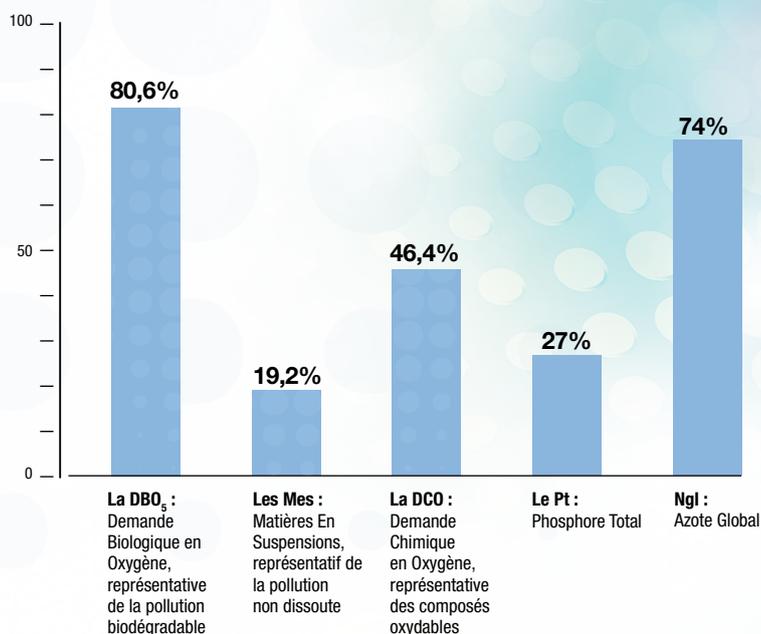
La station d'épuration de Feldkirch :

Station de type biologique, construite en 1974, exploitée par la société Véolia. Elle traite les eaux usées des communes de Bollwiller et Felkirch.

Principaux chiffres pour l'année 2014

- > Coût d'exploitation : 106 042,29 € TTC
- > Volume d'eau traitée : 661 125 m³
- > Boues produites : 2 030 t à une siccité de 1,1% dont la totalité a été incinérée
- > Prime d'épuration (Agence de l'Eau) : 11 831 €

Rendement épuratoire



Le traitement des eaux usées

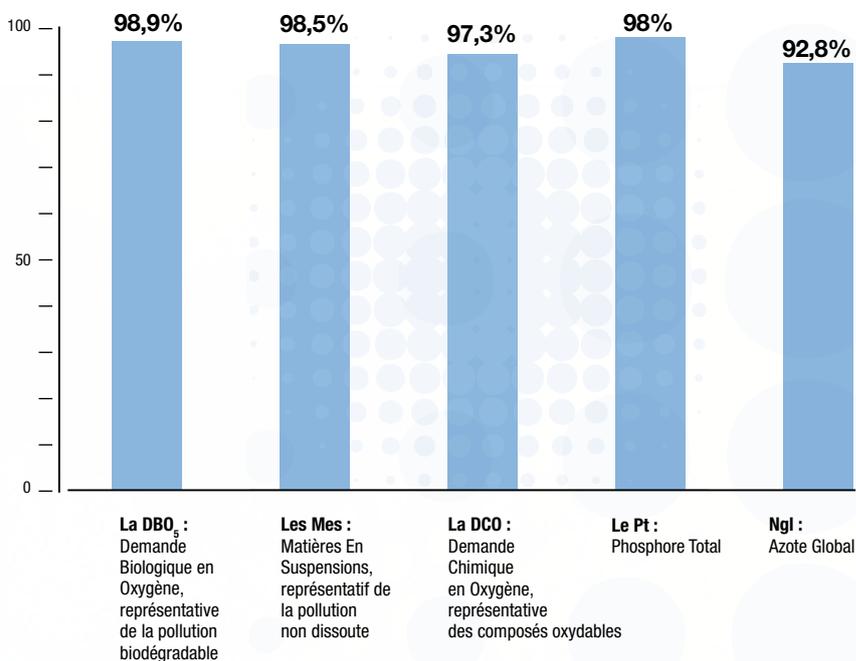
La station d'épuration de Pulversheim :

Station de type biologique, construite en 1976, exploitée par la société Véolia. Elle traite les eaux usées de la commune de Pulversheim.

Principaux chiffres pour l'année 2014

- > **Coût d'exploitation :**
204 583,05 € TTC
- > **Volume d'eau traitée :**
241 357 m³
- > **Boues produites :**
231 t à une siccité de 17,4% dont la totalité a été incinérée
- > **Prime d'épuration (Agence de l'Eau) :** 5 642 €

Rendement épuratoire



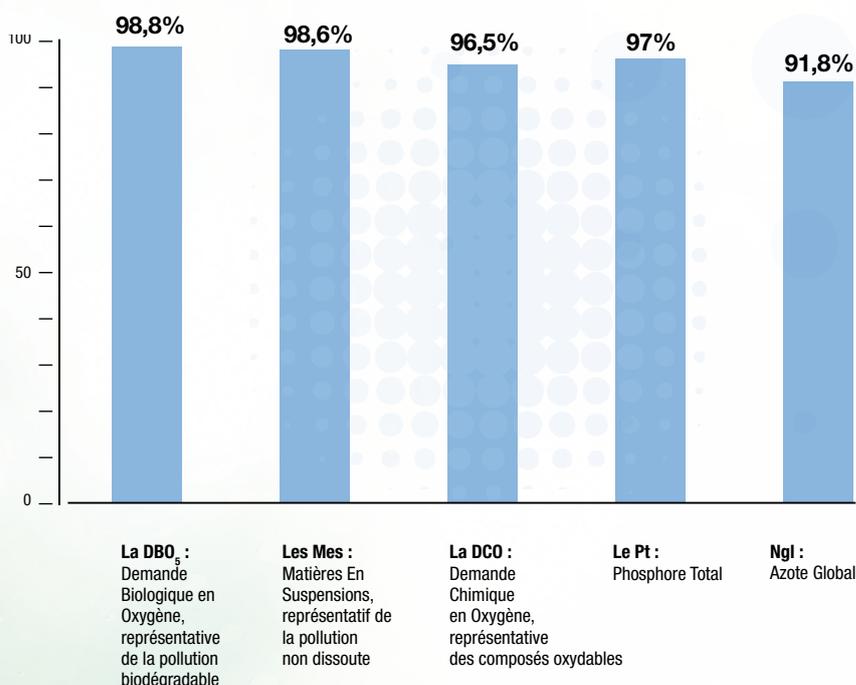
La station d'épuration de Ruelisheim :

Station de type biologique, construite en 1974, exploitée par la société VEOLIA EAU. Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Wittenheim, Kingsheim, ainsi qu'une partie de celles de Richwiller. Elle traite également celles des communes de Baldersheim et Battenheim, communes clientes du SIVOM.

Principaux chiffres pour l'année 2014

- > **Coût d'exploitation :**
1 000 819,75 € TTC
- > **Volume d'eau traitée :**
2 926 617 m³
- > **Boues produites :**
3 372 t à une siccité de 30 % dont la totalité a été valorisée par compostage
- > **Prime d'épuration (Agence de l'Eau) :** 218 912 €

Rendement épuratoire



La station d'épuration de Wittelsheim :

Les eaux usées de Staffelfelden et une partie de celles de Richwiller sont traitées à la station d'épuration de Wittelsheim.

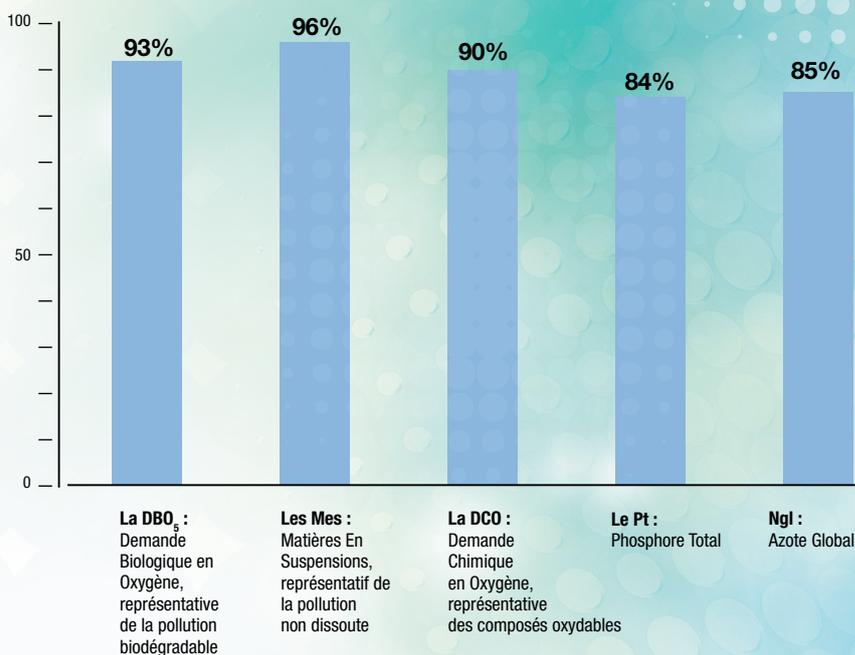
Principaux chiffres pour l'année 2014

> **Coût d'exploitation : 108 540 € à la charge du SIVOM**

> **Volume d'eau traitée : 3 838 539 m³**



Rendement épuratoire



Les principaux travaux réalisés par le SIVOM (année 2014)

DEPENSES PRINCIPALES 2014	Montants
STEP Sausheim	131 584,69 € T.T.C.
STEP Pulversheim	323 822,17 € T.T.C.
STEP Ruelisheim	36 486,40 € T.T.C.
STEP Feldkirch	43 672,80 € T.T.C.





La gestion des réseaux d'assainissement

Les communes membres

Cette mission créée en 1993, a concerné 25 communes en 2014, soit **241 196 habitants** (chiffre INSEE 2011).



L'entretien des réseaux

Les réseaux d'assainissement permettant la collecte et le transport des eaux usées sont gérés soit par des contrats de prestation de service, soit par un contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage

Lyonnaise des Eaux :

L'entretien du service de l'assainissement pour 16 des communes membres (Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwillerle-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim et Zimmersheim) a été confié par un contrat d'affermage le 27 janvier 1993, à la société Lyonnaise des Eaux pour une durée de 30 ans.

Le service d'assainissement comprend la collecte et l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales dans les limites du périmètre des 16 communes et concerne l'ensemble des ouvrages correspondants, à l'exclusion de la station d'épuration de Sausheim et de ses

ouvrages annexes. Il porte également les dépenses liées à son entretien (réparation, remplacement).

Le contrat d'affermage prévoit également la prise en charge par le fermier des annuités d'emprunts initiaux contractés tant par le SIVOM que par les communes membres, afférentes aux

travaux d'assainissement réalisés à la date du contrat.

En contrepartie du service rendu, la Lyonnaise des Eaux perçoit une rémunération dont la valeur est fixée pour la durée du contrat et qui est calculée à partir de chaque m³ d'eau soumis à la redevance d'assainissement.

Principaux chiffres pour l'année 2014

longueur totale du réseau	757 272 m
longueur curée	31 585 m
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	41 937 m
nombre de tabourets-siphons total	22 125
nombre de tabourets-siphons curés	20 650
nombre de contrôle et entretien dessableurs	49
rémunération fermier	0,8193 €/HT/m ³

Une convention d'exploitation

Le SIVOM a signé une convention avec la ville de Wittenheim pour l'entretien par ses soins pour le compte du SIVOM de ses réseaux d'assainissement.

Principaux chiffres pour l'année 2014

longueur totale du réseau	76 171 m
longueur curée	18 000 m
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	237 m
nombre de tabourets-siphons total	2 856
nombre de tabourets-siphons curés	2 186
nombre de contrôle et entretien dessableurs	0



Prestation de service

(contrat de 1 à 3 ans)

Le SIVOM organise chaque année une consultation pour l'entretien des réseaux et autres ouvrages d'assainissement des communes de Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Ruelisheim et Staffelfelden.

Principaux chiffres pour l'année 2014

longueur totale du réseau	167 690 m
longueur curée	61 492 m
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	1 643 m
nombre de tabourets-siphons total	6 978
nombre de tabourets-siphons curés	4 596

Autres missions du service assainissement

nombre de stations de relevage	26
nombre d'enquêtes notaire	881
nombre d'instructions PCCU*	463
nombre de demandes de raccordement	252
Accessoires voiries	445

*Permis Construire Certificat Urbanisme

Les travaux réalisés par le SIVOM (année 2014)

Outre l'exploitation des réseaux, le transfert de compétence des communes vers le SIVOM a porté sur les investissements nécessaires à son bon fonctionnement.

Sont exclues de la charge du service intercommunal, les opérations d'aménagement publiques ou privées où la création des réseaux est à la charge de l'aménageur.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT Réseaux DEPENSES principales ttc investissement (CA 2014)

DEPENSES PRINCIPALES 2014	Montants (TTC)
Accessoires de voirie	110 280,22 €
Travaux divers	520 972,26 €
Travaux eaux pluviales	24 393,51 €
Rehausse tampons	139 016,76 €
Bassins versants ruraux	306 820,42 €
Puits d'infiltration	27 464,56 €
Contrôle réseau caméra	28 056,48 €
Station de relevage	12 856,80 €
Réhabilitation réseau assainissement	363 987,08 €
Autosurveillance réseaux	53 247,60 €
Etude gestion prédictive	389 285,64 €
Plan de zonage	11 302,20 €
Flaxlanden secteur Bataille	864,00 €
Kingersheim REN EP rue de Pfastatt	211,44 €
Rixheim bassin Zimmersheim	175 106,44 €
Bollwiller élimination ECP	37 293,02 €
Wittenheim BO12 fossé	7 614,66 €
Wittenheim BO11	24 682,72 €
Zillisheim rue Hohrain	7 200,00 €
Zillisheim rue de la Vallée	3 600,00 €
Zimmersheim bassin rue des Carrières	3 600,00 €
Flaxlanden rue du Chasseur Alpin	27 192,65 €





L'assainissement non collectif

Les communes membres

Mission créée en 1999.

En 2014, ce sont 25 communes, soit **241 196 habitants** (chiffre INSEE 2011), qui sont concernées par cette mission.



Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Les missions qui incombent à ce service viennent en application des dispositions des lois sur l'eau (1996, 2006 et actualisées par arrêté en 2012) et sont pour l'essentiel :

1. Nouvelle installation :
 - contrôle de conception et d'implantation
2. Installation existante :
 - contrôle diagnostic (ou 1^{er} contrôle de bon fonctionnement)
 - contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement
 - contrôle à l'occasion de la cession d'un immeuble.
3. Une installation aux normes des textes réglementaires est vérifiée tous les 6 ans.
4. L'arrêté de 2012 introduit les notions de zone à enjeux sanitaires et environnementaux et/ou de danger pour la santé des personnes (par exemple : zone de captage des eaux). Les travaux de mise aux normes d'un assainissement non collectif situé dans ces zones doivent être réalisés dans un délai de 4 ans. Sauf en cas de vente de l'immeuble ou les travaux devront être réalisés dans un délai d'1 an.

5. En dehors des zones à enjeux sanitaires et environnementaux et/ou en l'absence de danger pour la santé des personnes les travaux de mises aux normes d'un assainissement non collectif doivent être réalisés uniquement en cas de vente de l'immeuble et ce dans un délai d'1 an.

Ce service, classé « service à caractère industriel et commercial », met en œuvre une redevance payée par l'usager et couvrant le coût du service rendu.

Le montant de la redevance d'assainissement non collectif a été fixé comme suit :

• Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :

- le diagnostic initial des installations existantes 95,83 €
- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes 95,83 €
- le contrôle à l'occasion de la cession d'un immeuble... 95,83 €

• Part de la redevance d'assainissement non collectif destinée à couvrir les charges pour :

- le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves 191,66 €

Principaux chiffres pour l'année 2014

Nombre total d'ANC	408
Nombre visites effectuées par le SIVOM en 2012	68
Dont installations conformes (visite tous les 6 ans)	17
Dont installations non conformes avec enjeu sanitaire ou environnemental	41
Dont installations non conformes sans enjeu sanitaire ou environnemental	10

Total budget assainissement

- > Gestion intercommunale des réseaux d'assainissement
- > Le traitement des eaux usées (épuration)
- > Assainissement non collectif

Fonctionnement :

dépenses	14 850 405 €
recettes	19 634 367 €

Investissement :

dépenses	7 234 442 €
recettes	3 952 840 €

Redevance d'assainissement collectif 2014 : 1,6677 €/m³



La communication

Les différents outils

Anim'eau

Création d'une nouvelle animation scolaire destinée aux élèves du primaire sur le thème du cycle de l'eau. Mise en oeuvre par nos animatrices, les enfants découvrent la vie de l'eau, son traitement avant son rejet dans le milieu naturel. Ludique, ce jeu permet d'appréhender une partie importante du programme scolaire et de sensibiliser les enfants au respect de cette ressource naturelle très précieuse.



Vert et Bleu juin 2014

Dossier : les déchets spécifiques des ménages



Thèmes abordés :

- la mise en place d'un réseau de chaleur
- le Programme Local de Prévention des déchets (PLP)
- la nouvelle station d'épuration de Pulversheim
- le salon Aquaterritorial

Début de la collecte du tri sélectif en mélange

Les métaux peuvent à présent être mis dans les sacs et/ou bacs jaunes. Modification des consignes de tri, des autocollants sur les bacs et du guide du tri.



Réalisation d'un guide du tri spécial bureau : limiter les erreurs de tri dans les bureaux, les écoles ...

Lister les principales erreurs de tri détectées et en faire un support ludique à diffuser à toutes les collectivités et écoles du périmètre.



Réalisation d'une animation avec la radio NRJ à destination des étudiants pour les sensibiliser aux gestes du tri et leur indiquer les emplacements des points tri dans les campus universitaires.



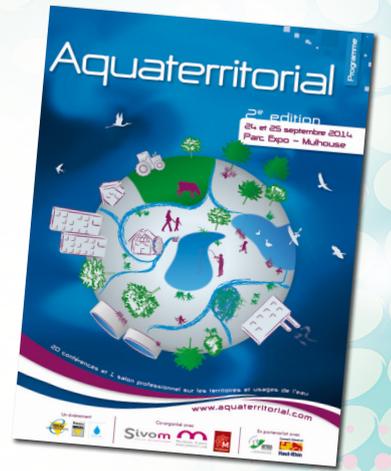
Réalisation de panneaux sur le compostage pour développer le tri des biodéchets et recrutement d'un maître composteur...



Deuxième édition du salon Aquaterritorial :

Organisé avec la ville de Mulhouse, m2A, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général du Haut-Rhin et le Réseau Ideal Connaissances, ce salon est un véritable lieu d'échanges et de confrontation des expériences dans le domaine de la gestion de l'eau.

Ce ne sont pas loin de 700 personnes qui se sont déplacées pour assister aux diverses conférences, plénières, aux ateliers ou tout simplement venues découvrir les 50 exposants du secteur de l'eau et de l'assainissement.



Bouteilles et bocaux en verre

Triez ! C'est recyclé



Le tri et le recyclage de vos pots, bocaux et bouteilles en verre permettent de donner une seconde vie aux emballages. Continuons ensemble à préserver notre environnement.



Bouteilles et flacons en plastique

Triez ! C'est recyclé



Le tri et le recyclage de vos bouteilles et flacons en plastique permettent de donner une seconde vie aux emballages. Continuons ensemble à préserver notre environnement.





Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse Cedex
Tél 03 89 43 21 30 - e-mail : contact@sivom-mulhouse.fr
Site internet : www.sivom-mulhouse.fr